



Centre européen
de sociologie
et de science politique



Working Papers

**A partir du *Devoir et la grâce* (Lemieux, 2009).
Réflexions sur les usages de la « grammaire »
dans la sociologie des pratiques morales.**

par Elsa RAMBAUD

*n°6
avril 2016*



**A partir du Devoir et la grâce (Lemieux, 2009).
Réflexions sur les usages de la « grammaire »
dans la sociologie des pratiques morales.**

Elsa Rambaud

RESUME

A partir du Devoir et la grâce (Lemieux, 2009). Réflexions sur les usages de la « grammaire » dans la sociologie des pratiques morales.

A partir d'une discussion serrée du paradigme grammatical du Devoir et La Grâce (Lemieux 2009), ce working paper s'efforce de clarifier ce qui transite dans les succès de la grammaire et les conditions auxquelles cette notion peut améliorer la compréhension des rapports entre les pratiques et les règles. D'une part, en suivant M. Foucault, il interroge ce que désigne ces « grammaires dédoublées ». Les règles immanentes à la pratique ou la théorie de ces pratiques ? Des modélisations indigènes ou sociologiques ? Celles des discours ou des pratiques ? Des causes critiques ou la cause de toute critique ? Il montre surtout que ces interrogations se résument ainsi : est-il pertinent de faire fonctionner ces grammaires morales comme une grammaire linguistique et en sociologue-grammairien ? D'autre part, l'analyse de cette analogie incontrôlée permet de compléter le tableau des usages de la grammaire qui fonctionne comme un abrégé théorique des deux programmes opposés (pragmatique et bourdieusien) mobilisés par cette synthèse mais aussi comme une référence imagée réservée à des terrains sociaux où ses principaux postulats ont une consistance empirique.

Mots clefs : épistémologie ; grammaire ; « sociologie de la critique » ; « sociologie critique » ; linguistique ; métaphore ; morale ; règles ; structure ; scolastique.

ABSTRACT

Le Devoir et la Grâce (Lemieux. 2009). Reflections about the uses of « grammar » in the sociology of moral practices.

Taking as a starting point a discussion of the grammatical paradigm proposed by Le Devoir et la Grâce (Lemieux 2009), this paper tries to clarify the success of the concept of « grammar » in French sociology and to think about the conditions under which it can be of use to give us better understanding of moral activity. First, following Foucault's analysis of « double grammars », it explores what these grammars refer to: The rules inherent in the moral practices or a theory of these practices? An indigenous construction or a sociological one? The grammars of the practices or the speeches? Different moral types or the only cause of every moral activity? It shows these questions are in fact one: is it heuristic to base moral practices on the exact model of a linguistic grammar – and from a grammarian point of view. Secondly, the study of this uncontrolled metaphor provides the opportunity to explain other sociological uses of grammar: the two « conceptual » uses by the most opposite sociologies that Le Devoir et la Grâce wants to reconcile and the entirely metaphorical uses limited to social fields in which some of its main scholastic postulates are a part of the empirical reality.

Keywords : epistemology; grammar; critical theory; critical sociology; sociology of critical capacity; linguistic; metaphor; moral; rules; social structure; scholastic view.

En atteignant un degré de systématisation inégalé, ce véritable traité d'analyse grammaticale de l'action qu'est *Le Devoir et la Grâce* offre un excellent révélateur de la manière dont « la » notion de grammaire *travaille* le rapport entre l'action et les règles¹. Pour comprendre à la fois la singularité de cet usage « conceptuel » de la grammaire et le fait qu'on puisse le considérer comme symptomatique de ce qui transite dans « la » grammaire, il faut éclairer la manière dont elle tend à fonctionner, en sociologie, comme un *abrégé théorique*.

On ne peut parler de grammaire sans évoquer d'abord pourquoi ce vocable a été discrédité dans la sociologie du sens pratique de P. Bourdieu. Quand elle ne lui sert pas à illustrer les capacités génératrices de l'*habitus*², la grammaire résume ce contre quoi s'est construit sa praxéologie : une propension scolastique à concevoir les régularités comme des règles et à se représenter la pratique comme l'exécution ou le déchiffrement d'un code. Dans cette perspective, parler de grammaire c'est « prendre le modèle de la réalité pour la réalité du modèle »³. Il s'ensuit vraisemblablement une certaine inhibition à *parler* de règles⁴ et, comme si cette précaution de méthode créait confusément un interdit empirique, à s'intéresser au *phénomène* règle lui-même.

Il faut attendre l'émergence d'un courant alternatif, la « sociologie pragmatique », pour que la grammaire soit réhabilitée et connaisse un nouveau succès, y compris au-delà de cette école. Pour cette « sociologie de la critique », la prise en compte de la réflexivité des acteurs suppose en effet un double déplacement par rapport à la « sociologie critique »⁵. Contre le déterminisme sociologique, étudier « l'action en train de se faire » et les moments où le monde ne va plus de soi - ce que condense la notion d'« épreuve ». Et, contre la « position de surplomb »⁶ associée à l'objectivation, clarifier les principes de justice à l'œuvre dans les activités morales – ce que concatène l'idée de grammaire. Elle désignerait donc ici plutôt les systèmes idéels convoqués par les acteurs à l'appui de leur « sens de la justice »⁷. Elle apparaît en pointillé dans l'augural *De la justification*⁸ qui, ouvrant une

¹. Je tiens à remercier Justine Brabant, Dominique Memmi et Michel Dobry pour leurs remarques, critiques et suggestions sur les versions (parfois très) antérieures de ce texte. Je reste bien sûr seule responsable de son contenu. Je remercie également le comité scientifique des *Working Papers* de m'avoir proposé cet espace de publication.

². Bourdieu 1967, p. 159.

³. La formule est de Marx et la confusion consiste (aussi) à mettre dans la tête et les pratiques des acteurs ce que le chercheur a dû découvrir pour les comprendre. Bourdieu 1987, p 98.

⁴. La règle peut désigner une régularité, une régulation inconsciente ou une loi et mobiliser ce vocable « ambigu » revient souvent à glisser d'un registre à l'autre. Cf. Bourdieu 1972, p. 300 et sq. ou Bourdieu 1980, p. 64 et sq.

⁵. Nous reprenons ici ces labels par commodité de lecture. Pour une synthèse des réorientations proposées voir l'article programmatique : Boltanski 1990 a. et pour une actualisation cf. Barthe *et al.*, 2013.

⁶. Le terme renvoie à une certaine appréhension de l'impératif de rupture épistémologique avec le sens commun et, pour le résumer grossièrement, à la propension du « sociologue critique » à se considérer comme le seul lucide dans un monde d'acteurs aveugles, caractérisés, au mieux, par leur « docte ignorance ».

⁷. Pour reprendre une expression courante à cette épistémologie et le titre du retour opéré sur le modèle des Cités dans Breviglieri, Lafaye & Trom, 2009.

⁸. Boltanski & Thévenot 1991.

voie largement fréquentée depuis, traite des philosophes classiques en « grammairiens du monde social ». Surtout sans être véritablement systématisée, la grammaire devient rapidement à la sociologie pragmatique ce que le concept de « champ » est à la « sociologie standard »⁹ : au moins l'indice d'une sensibilité épistémologique plus intéressée par la structure idéale (certes sociale) que par la structure sociale des interactions - pour le résumer (trop) grossièrement. C. Lemieux va travailler à dépasser cette opposition et, plus largement, à compter de *Mauvaise presse*, à muscler théoriquement cette notion de grammaire dont l'occurrence se multiplie sans que son acception ne soit nécessairement plus explicitée.

Elle gagne, avec *Le Devoir et la Grâce*, une définition générique susceptible de valoir de la grande majorité des analyses grammaticales : « l'ensemble des règles à suivre pour être considéré par une communauté comme sachant agir et juger correctement ».

Surtout, la grammaire, comprise ici comme l'objet, la méthode et le but de l'analyse est la clef conceptuelle présidant à l'élaboration d'un nouveau paradigme explicatif. C'est l'ensemble des postulats canoniques de l'enquête sociologique (opter pour une analyse relationnelle, replacer l'action dans son contexte, lui rendre sa rationalité etc.) qui se trouve repensé au filtre grammatical.

Quoique sur un mode singulier, on y retrouve l'intérêt pragmatique pour les dimensions universelles de l'activité morale. L'ensemble des sciences sociales manifestant, selon l'auteur, un intérêt partagé pour le rapport entre l'action et les règles, elles pourraient trouver dans cette démarche grammaticale de quoi contester le (quasi)monopole des sciences cognitives dans la recherche d'invariants. Et de fait, toutes les sciences humaines sont ici mobilisées dans une perspective interdisciplinaire qui aura rarement atteint une telle richesse.

Autre originalité notable, cette « grammaire » qui n'était pas loin de symboliser une ligne de fracture, intradisciplinaire cette fois, entre la « sociologie de la critique » et la « sociologie critique » est repensée comme un fil rouge permettant de cumuler leurs apports respectifs sans reproduire leurs écueils « symétriques ». Proposer une acception (grammaticale) des raisons d'agir et des concepts dispositionnels, c'est prendre très au sérieux les acteurs en rendant mieux compte de la labilité de leurs supports normatifs et saisir « les régularités de la vie sociale sans mécaniser l'action »¹⁰.

Enfin, la grammaire permet d'affirmer une tendance lourde – partagée (au moins) par ces deux sociologies - celle de contribuer au projet émancipateur des Lumières. Car la grammaire autorise à « décrire » et « comprendre » les règles de l'action, les « expliquer » et les « prévoir » pour les améliorer.

Il faut donc saluer tout à la fois l'ampleur et l'audace de cette vaste entreprise de systématisation qui donne à penser, à chaque page – ce qui n'est pas si fréquent. Plus rare encore est le plaisir qu'on a à redécouvrir, dans un espace sociologique marqué par une certaine atonie théorique et où dominant des travaux (des publications ?) souvent plus riches en données empiriques qu'en élaborations méthodologiques, un questionnement et une démonstration d'ordre

⁹. Selon le terme de L. Boltanski dans le rapprochement entre les deux modèles (Boltanski 2009, p. 16).

¹⁰. Titre de la réponse de l'auteur à N. Mariot, Lemieux 2009 (en ligne sur *La Vie des Idées*).

épistémologique. Qui plus est caractérisée par son souci d'échapper à des formes de crispations académiques et, plus encore, de transcender les principaux dualismes des sciences sociales.

Afin de ne pas perdre le lecteur qui ne connaîtrait pas le *Devoir et la Grâce* et resterait sur un mystère à lire cette introduction, on commencera par en livrer un résumé permettant d'introduire à sa discussion et qu'on espère aussi exact que possible¹¹. Il a en effet toutes les chances d'être plus appauvrissant encore que d'ordinaire en raison de la densité de l'ouvrage et de son « écriture polyphonique », à trois voix¹².

Il le sera aussi en raison de l'amphibologie même de l'appareillage conceptuel de la démonstration et notamment de celle(s) de « grammaire » – et c'est ainsi qu'on basculera dans la discussion critique. Car les incertitudes entourant la « grammaire » dont les sciences sociales sont saturées sur le terrain de la critique se maintiennent. Si toutes font (ici) système, on peut isoler quatre tensions relatives à leur périmètre.

1. Ces grammaires désignent-elles *les règles contenues dans les pratiques* (comme la grammaire l'est dans nos phrases) *et/ou la théorie de ses pratiques* (ce que la grammaire est à la langue) ?¹³.
2. Sont-elles des *idéalisations indigènes et/ou sociologiques*?
3. Sont-elles celles des *pratiques et/ou des discours* ?
4. Sont-elles des *causes critiques et/ou la cause de toute critique* ?

On montrera que le fait de ne pas vouloir choisir dans ces « grammaires dédoublées »¹⁴, pour suivre M. Foucault dans son analyse de la grammaire (de Port Royal), *et* de les réunir complique les ambitions de synthèse du modèle. Surtout, on expliquera ce que ces tiraillements révèlent de cet usage « conceptuel » des grammaires : le fait qu'il soit travaillé par une *métaphore clandestine*. On verra que l'analyse est caractérisée par une propension à penser le fonctionnement de ces grammaires normatives sur le modèle d'une grammaire réelle - et en grammairien. De sorte que s'il fallait n'adresser qu'une question à cette (?) sociologie

¹¹. On a allégé ce résumé d'éléments qui, selon nous, ne changent pas le sens de la démonstration et dont l'exposé n'est pas nécessaire pour comprendre la question qui nous occupe et dont on se saisit à travers l'ouvrage : de quoi ces grammaires sont-elles le nom ? Concrètement, il ne rentre pas dans les détails de la position anti relativiste de cette analyse et de la question des intentions des acteurs. Le lecteur trouvera sans peine d'autres comptes-rendus de lectures et -ce qui est moins habituel- un certain nombre de discussions avec l'auteur. Sans exclusive, on peut renvoyer à la lecture d'O. Roueff (2011, p. 211-215) à l'échange précité de *La Vie des Idées* (2009) et au dossier spécial des *Annales* (2010, no. 6). Quant au lecteur déjà familier de l'ouvrage, il peut sans doute se reporter directement à notre discussion en revenant, au besoin, aux tableaux de la partie « résumé ».

¹². Inspirée de *l'Ethique* de Spinoza, la démonstration articule trois niveaux de lecture : une « voix haute », un ensemble de propositions épistémologiques concises et numérotées faisant jouer un système de renvois ; une « voix basse » composée d' éclairages empiriques empruntés sans exclusive à d'autres travaux (philosophiques, historiques, sociologiques et/ou littéraires); et une « voix de fond », celle de scolies mettant en perspective les innovations conceptuelles proposées avec certaines des notions les mieux balisées des sciences sociales (i.e. rationalité, habitus ou inconscient).

¹³. Foucault 1967, p. 7-15.

¹⁴. *Ibid.*

grammaticale, elle serait la suivante : *est-il heuristique de considérer que nos pratiques morales entretiennent avec des règles le même type de relations que celles qu'un grammairien identifie entre le discours et la grammaire de la langue ?*

Ces grammaires s'alignant un peu trop sur la définition foucauldienne de la grammaire comme « *loi* de ce que je dis *et* discipline qui permet de connaître cette *loi* », cette discussion permet également d'éclairer la conception de la structure en général et de la structure sociale en particulier qui transite dans cet usage de la grammaire et n'est doute pas étrangère aux succès de ces acceptions plus « classiques ».

Pour finir, on se demandera à quelles conditions empiriques il paraît pertinent de mobiliser « la » grammaire en tenant entièrement compte des objections que P. Bourdieu place dans sa critique de ce vocable *et* des objections que la sociologie pragmatique lui adresse en le remobilisant. Cette ouverture tente de rendre plus intelligible d'autres usages, *entièrement* métaphoriques, de l'idée de grammaire, réservés aux terrains empiriques où ce qui n'est plus qu'une image est susceptible de produire un certain rendement analytique.

1. La grammaire, clef d'un nouveau paradigme.

1.1. Les grammaires.

En revisitant la notion wittgensteinienne de grammaire (i.e. « l'ensemble des règles à suivre pour être reconnu (...) comme sachant *agir et juger* correctement »)¹⁵, C. Lemieux entend la faire passer « du côté des sciences sociales » en s'intéressant aux « jeux de langage » comme aux « formes de vie » et aux relations qui les unissent¹⁶. Ces règles, au fondement de nos « sentiments d'évidence », sont saisissables dans l'enchaînement des « grâces » (validation morale)¹⁷ et des « devoirs » (critique d'une faute).

Toutes les pratiques sont réputées s'inscrire dans un « rapport de continuité avec la règle ». La grammaire « qui sommeille » dans les « moments les plus empiriques » peut devenir un « horizon possible » et se trouver tout à fait « activée » par les acteurs dans les « moments les plus réflexifs ». Dans les *Illusions perdues*, les règles contenues dans le maintien parfait de Mme D'Espard affleurent dans son sourire dédaigneux à Lucien pour se trouver énoncées dans les conseils à Louise jusqu'à nourrir une discussion sur l'élégance. Le sociologue n'a donc pas à les construire mais à les « montrer à l'œuvre » en se gardant de deux écueils également funestes à l'intelligence de la praxis. Contre le piège scolastique, il doit « rappeler l'écart entre l'action en situation et la règle sous la juridiction de laquelle elle peut être placée dans les moments de réflexivité »¹⁸, par exemple, signaler qu'en ne tenant *jamais* son mouchoir à la main, Mme D'Espard ne suit pas à *chaque* fois une règle et agit le plus souvent *en vertu d'une habitude*. Mais il lui faut également,

¹⁵. p. 21.

¹⁶. Scolie 1. b. « Une conception wittgensteinienne de la grammaire ? », p. 22.

¹⁷. p. 117.

¹⁸. p. 37.

contre le « déni de réflexivité », s'intéresser à « la continuité li(ant) l'action à la règle telle que les acteurs *l'expérimentent eux-mêmes* »¹⁹.

<i>Moments</i>	Moments (les +) empiriques ----->	Moments (les +) réflexifs
	Action en vertu d'une habitude	Action consistant à remonter aux règles
<i>Rapport de continuité e. action et règle</i>	Règles existant dans la pratique = « grammaire qui sommeille ».	Règles « signalées » par ou qui « affleurent » dans la pratique. = grammaire comme « horizon de possibilité ».
<i>Exemples empiriques de pratiques révélant des règles.</i>	- « Techniques de corps » : maintien de Mme D'Espard. Grâce : révérence à son endroit - « Sentiment d'évidence » : Lucien n'est pas de la bonne société. Devoir : Lucien est abandonné dans la loge.	Sourire dédaigneux de Mme d'Espard à Lucien. « Enoncé positif de la règle » : maintien de Mme d'Espard donné en exemple (grâce) de la règle que Louise aurait du suivre (devoir)
<i>Rôle du sociologue</i>	Ne pas construire les règles mais les montrer à l'œuvre	
	C. piège scolastique : « Rappeler l'écart e. l'action en situation et les règles sous la juridiction desquelles elle est placée dans les moments de réflexivité ».	C. déni de réflexivité : « saisir la continuité entre les règles et la pratique telles que les acteurs <i>l'expérimentent eux-mêmes</i> ».

Trois grammaires épuisent « l'ensemble des possibilités d'action humaine » : la « grammaire naturelle » faite d' « amour », la « grammaire réaliste » marquée par l' « autocontrainte » et la « grammaire publique », affaire d' « idéaux ». Précision importante, la coloration grammaticale des pratiques est renseignée par *leur degré (croissant) de réflexivité* lequel, à mesure qu'il s'élève, fait passer de l'une à l'autre de ces grammaires réputées « impossibles » (i.e. non activables à part égale en même temps).

¹⁹. Scolies 10 « Continuité de l'action et de la règle » et 12 « discussion avec l'approche de P. Bourdieu », p. 35-38. « En l'absence de toute règle », il ne serait pas possible d'attribuer une maîtrise pratique à un acteur, ni de voir un joueur d'échec énoncer la règle qu'il vient de suivre ou un cercle mondain discuter de la bonne tenue d'un mouchoir en société.

A PARTIR DU *DEVOIR ET LA GRACE*

Grammaire(s)	Grammaire naturelle	Grammaire réaliste ou « grammaire de l'institution des différences »	Grammaire publique ou « grammaire de la <i>communitas</i> »
Métarègle	Engagement et restitution	Réalisation et autocontrainte	Distanciation et représentations collectives.
Equivalents maussiens ou durkheimiens	Don et contre don	Prohibition de l'inceste	Moments effervescents
Jeux de langages (formule type)	« Moi je l'aime bien »	« On lui a dit de se taire »	« Il crie pour défendre son opinion »
Formes de vie. (manifestations comportementales)	Forme de vie intime Amour filial	Forme de vie contrainte Prudence, ruse.	Forme de vie publique Souci de vérité et de justice.
Raisons d'agir et de juger. Exemples (extraits du <i>Fromage et les vers</i> de C. Ginzburg)	Des « <i>attractions</i> » provoquant « un engagement immédiat », « des <i>raisons</i> qui nous incitent d'elles-mêmes à leur donner raison » ²⁰ Par amour ou amitié, les villageois ont spontanément soutenu l'hérétique (ou ne l'ont pas dénoncé).	Des « <i>répulsions</i> » donnant des raisons de prendre conscience des limites d'une action passée/ future ou de s'autocontraindre. Les proches de Scandella lui conseillent de se taire devant l'inquisition. Ce qu'il ne fait pas.	Des « <i>représentations collectives</i> », des « <i>raisons</i> partageables par un public et (...) un tiers étranger à la situation » ²¹ . Scandella argue que les hommes d'Eglise trahissent le peuple en parlant latin.
Réflexivité	<i>Quasi nulle.</i> Cette « grammaire a tendance à ne reconnaître que la grâce et jamais le devoir » ²² . La manifestation d'un « devoir » peut être dénoncée comme une « perte d'innocence » et faire basculer dans le réalisme.	<i>Entravée.</i> Face à un « devoir réaliste », l'individu peut prolonger son activité (i.e. continuer à parler au risque de l'emprisonnement) et procéder ainsi à une « expression libératrice. » ²³	<i>Pleinement déployée.</i> Cette grammaire, expression la plus claire du « principe de solidarité » ²⁴ , est supérieure aux autres en matière de critique ²⁵ .

²⁰ . p. 140-142.

²¹ . p. 133.

²² . p. 142.

²³ . p. 145-146.

²⁴ . p. 80.

²⁵ . p. 185.

Universelles « jusqu'à preuve du contraire », les « *métarègles* » de ces grammaires sont « l'air de famille » entre les règles en usage, historiques, évolutives et innombrables, qualifiées de *règles dérivées*²⁶. Le rapport entre les métarègles et les règles dérivées est d'ordre « *expressif* » et non pas « causal »²⁷. La « grammaire de la distanciation » est le nom donné à la ressemblance entre la règle selon laquelle le chamane ne doit pas utiliser ses pouvoirs magiques contre la communauté et la règle selon laquelle le juge ne doit pas utiliser ses fonctions à des fins personnelles. Elle n'est pas la « structure profonde » commandant cette ressemblance²⁸.

La métarègle peut également exprimer l' « esprit du jeu »²⁹ et/ou l' « idéal à atteindre »³⁰ partagé(s) par des règles dissemblables sinon opposées. Celle de la sécurité collective se retrouve dans les cérémonies de préparation à la guerre des Baruya étudiés par M. Godelier *puis* dans leur abandon au motif qu'il ne faut pas s'attirer la répression des blancs. Car si les individus en héritent, « les métarègles (leur) fournissent sans cesse (...) de quoi défendre ou changer *légitimement* certaines règles en vigueur »³¹.

Ces grammaires n'étant « pas le genre de choses que l'on peut construire ou décider mais plutôt le genre de choses qui permettent de construire et de décider »³², il est aussi vain qu'inutile de retracer la genèse des métarègles pour les montrer à l'œuvre. En ce sens, les grammaires n'ont pas d'histoire et se demander d'où elles « viennent (...) n'a pas davantage de sens que de se demander d'où viennent les trompes des éléphants »³³. Mais l'histoire 'commence' avec la grammaire, au sens où la modification collective des règles dérivées est le « principe même de l'histoire »³⁴.

Pour le résumer dans nos termes, cette analyse grammaticale de l'action permettrait de saisir les différentes manifestations des règles présumées présentes dans la totalité de la praxis : de rendre compte de leur sens (le plus) pratique sans oublier leur sens (le plus) réflexif, d'épuiser le sens moral des acteurs sans négliger sa diversité (i.e. naturel, réaliste, public), de saisir la singularité des conduites humaines qui animent l'histoire sans oublier la part universelle qui lui échappe - et sans jamais en faire une loi de l'histoire – et, partant, de résoudre tout à fait l'énigme de « ces pratiques réglées sans être le produit de l'obéissance à des règles »³⁵.

Et « expliquer » pour expliquer et « prévoir » correctement cette dynamique sociale suppose d'en passer *préalablement* par deux étapes, d'abord accepter le principe de rationalité des acteurs (la « compréhension ») pour ensuite restituer son mouvement (la « description »).

²⁶ . p. 60 et sq.

²⁷ . Scolie 22 B, « Peut-on reconnaître des universaux sans les essentialiser ? », p. 66.

²⁸ . Exemplification p. 65 et Scolie 18, « une conception structuraliste de la grammaire ? », p. 58.

²⁹ . Scolie 20, « La métarègle comme esprit du jeu », p. 62.

³⁰ . Propositions 39 p. 60 et 46 p. 64.

³¹ . Proposition et exemplification p. 59. Ligne de basse empruntée à M. Godelier.

³² . On retrouve là l'argument Wittgensteinien de l'incapacité d'un langage privé. Proposition 37 p. 58 et exemplification p. 59.

³³ . Scolie 19, « Vanité du socioconstructivisme », p. 61.

³⁴ . Proposition 38, p. 59.

³⁵ . Selon la définition de l'*habitus* (Bourdieu 1972, p. 256) quoique la remarque caractérise plus largement cette épistémologie (Bourdieu 1997, p. 199 et sq.).

1.2. L'ordre des « raisons ».

La compréhension nécessite de ne pas commettre cette « erreur de Frazer »³⁶ consistant à faire perdre à une action sa rationalité propre en la rapportant à une grammaire qui n'est pas celle sur laquelle l'acteur lui-même s'est appuyé. Contre ce péril, aussi vieux que la sociologie mais repensé au prisme grammatical, il faut rattacher chaque conduite à la métarègle « en vertu de laquelle elle cesse d'être « absurde » et/ ou la penser par analogie avec nos règles dérivées ou nos formes de vie lui conférant « un sens positif »³⁷. L'auteur montre que c'est en cessant de rapprocher le « jeu de la sève » baruya d'une séance de brimades pour le rapprocher d'une cérémonie de fiançailles qu'on obtient un « sentiment d'évidence » caractéristique de sa bonne affiliation grammaticale. C'est également l'objectif d'une conceptualisation des « raisons » en « attractions » (naturelles), « répulsions » (réalistes) et « représentations collectives » (publiques).

Ces raisons d'agir sont définies comme « toute *discontinuité* physique ou comportementale (...) dont les individus se servent comme *d'appui* à leur action ou à leur jugement »³⁸. Il faut se donner pour tâche d'en livrer une « description aussi mince que possible »³⁹. La multiplication des exemples (i.e. le soleil qui brille est un motif de sortie, le bonjour d'un interlocuteur un motif de lui répondre, le bus qui arrive un motif de le quitter etc.) permet de rappeler, dans les suites d'E. Anscombe, que les « raisons » pour autant qu'elles « précèdent » les actions n'en sont pas les causes. Et, surtout, de pointer notre précipitation à rechercher les « causes » des actions avant même d'en avoir restitué le déroulement, au risque de ne pas davantage éclairer ce qui déborde l'interaction que ce qui s'y joue.

Avancer que les personnages de *Bartleby*, la nouvelle d'Herman Melville, en consommant avec appétit leurs gâteaux, auraient « une représentation mentale du bon gâteau » typique de la société américaine de l'époque, « outre son effroyable obscurité »⁴⁰, n'a pas d'intérêt immédiat. Mieux vaut dire que la « raison » de cette consommation n'est autre que le gâteau lui-même et que sa consommation engage « la tendance (de ce gâteau) à se manifester »⁴¹, à savoir le fait qu'il soit posé sur leur table ou vendu à proximité de leur bureau. Ce qui initie à l'explication en frayant la « voie médiane »⁴² tracée par G. H. Mead.

Ce n'est qu'après avoir postulé de la rationalité des conduites humaines et porté une attention *entière* au jeu d'une situation (i.e. des « discontinuités »), qu'il est possible de se soucier dans l'explication du « choix »⁴³ par l'individu de telle ou telle « raison » de la disponibilité de ces raisons en considérant l'état – fluctuant –

³⁶. Titre de la première partie précisé dans la proposition 6 p. 24, « l'observant jouer, j'en conclus qu'il joue mal aux échecs (...) c'est aux dames qu'il est en train de jouer ».

³⁷. p. 42 à 53.

³⁸. Proposition 77 p. 101.

³⁹. Scolie 15 « Plaidoyer pour une description mince », p. 51-2 et présentation des tâches premières et secondes, p. 9-10.

⁴⁰. Exemplification de la proposition 80 p. 104. Extraite de H. Melville, *Bartleby, le scribe*.

⁴¹. Proposition 80 p. 103.

⁴². Scolie 33, « Limites du déterminisme physique » référant à *L'Esprit, le soi et la société* (G. H. Mead).

⁴³. Scolie 33 a. Les guillemets sont de l'auteur.

des choses (i.e. les tendances des discontinuités à se manifester) et la – relative - permanence des êtres (i.e. les tendances corporelles à discriminer et à saisir).

Avant d'en venir aux « raisons cachées et invisibles », rechercher des raisons d'agir c'est donc se concentrer sur des « raisons présentes et visibles »⁴⁴. Cette « représentation non mentaliste de la raison » repose sur le postulat selon lequel « la signification de nos actes, loin de résider dans nos états psychiques, est *entièrement publique*, résultant uniquement de leur *enchaînement perceptible* »⁴⁵, celui des « actions » et des actions-en-retour. Il est possible d'en déduire les « intentions » investies par les acteurs – en considérant toutefois leur contenu comme fragile et révisable⁴⁶. Car si l'acteur prend toujours appui sur de bonnes raisons, toutes les raisons ne sont pas « bonnes à prendre » *en situation*.

Puisque *rien* en dehors des grammaires ne peut permettre de qualifier moralement une action et puisque les trois grammaires sont réputées « impossibles »⁴⁷ alors « une faute grammaticale est *toujours* de l'ordre d'une confusion entre deux grammaires (...)»⁴⁸ inégalement actuelles. C. Lemieux nous présente les « atmosphères » désignant cette hiérarchie sous la forme d'une « échelle grammaticale »⁴⁹ : à son sommet, la grammaire « dominante » pouvant qualifier positivement l'action en cours puis, par ordre décroissant d'actualité, les grammaires pouvant rendre tolérable cette action⁵⁰ et, enfin, celles qui la rendraient intolérable, *présentement toujours*. Car s'il ne peut y avoir qu'une seule « dominante », les grammaires du dessous, qualifiées d'« inconscient » (et non de refoulé)⁵¹ sont toujours susceptibles de prendre le dessus. Cette « conception grammaticalement impure de l'action »⁵² entend rendre mieux compte de la pluralité des appuis normatifs et de l'indétermination morale des conjonctures critiques. Par contraste avec le modèle des Cités de L. Boltanski et L. Thévenot⁵³, les actions humaines seraient moralement hétérogènes non pas seulement consécutivement (au moment où l'« inconscient » a subverti la « dominante ») mais *synchroniquement* (quand l'« inconscient » coexiste avec la « dominante » et la travaille). Y compris chez un même individu puisque ce « principe d'actualité » permettrait de saisir la hiérarchisation grammaticale s'opérant en chacun, nos croyances paradoxales et la « socialité » comme « *capacity of being several things at once* »⁵⁴ (cf supra. la reconceptualisation de l'habitus)

Reste alors à comprendre pourquoi tous les changements de dominante grammaticale, tous ces moments « *potentiellement critiques* », ne le sont pas

⁴⁴. Exemplification de la proposition 79 p. 103.

⁴⁵. Introduction à « la grammaticalisation du monde », p. 95.

⁴⁶. Scolie 43, « Révisabilité du contenu de l'intention », p. 124.

⁴⁷. Scolie 56, « Impossibilité et croyances paradoxales », p. 164.

⁴⁸. Proposition 132 p. 159.

⁴⁹. Proposition 134, p. 161.

⁵⁰. Proposition 133 p. 160.

⁵¹. p. 166 et sq., scolie 58, « une conception adverbiale et non pas substantive de l'inconscient » et Proposition 146 et scolie 59, « l'inconscient n'est pas réductible au refoulé ».

⁵². Scolie 57, « Un postulat d'impureté grammaticale » p. 166.

⁵³. Boltanski & Thévenot 1991.

⁵⁴. G. Mead, *The Philosophy of the Present*, Scolie 57, p. 167 et citation en exergue de l'ouvrage, p. 1.

systématiquement⁵⁵ c'est-à-dire « ce qui limite la critique »⁵⁶ et ce qui permettrait « le changement »⁵⁷.

1.3. La critique.

Dans une optique kantienne, C. Lemieux dresse le « constat » de la « supériorité de la grammaire publique en matière de critique »⁵⁸. Avec ses « raisons partageables par un tiers en toute généralité », elle est la seule grammaire dans laquelle il est possible de « toucher à la grammaire » sans commettre une faute grammaticale⁵⁹. Ses potentialités sont pleinement exploitées lorsque « les individus se donnent collectivement les moyens de décrire que les règles qu'ils utilisent tendent à être des règles publiques et non pas des règles à usage personnel »⁶⁰. L'efficace critique de ces « moments effervescents » s'expliquerait par le fait que le « principe de solidarité »⁶¹ vient alors s'incarner dans un sentiment d'appartenance puissant⁶².

Il est toujours possible de critiquer en vertu des vertus d'une autre grammaire mais « ce sera *toujours moins clair* »⁶³. Porter la critique dans la grammaire naturelle, la « moins réflexive », risque d'attirer la critique plus que de la soutenir. Délicate, l'opération risque de faire basculer les protagonistes dans le « réalisme » et/ou d'être dénoncée comme telle, comme « une perte d'innocence »⁶⁴. Quant à la grammaire réaliste, elle tend à entraver la critique. Parce qu'elle consiste à prendre conscience de ses limites plus qu'à les (re)mettre en question (sauf « expression libératrice ») et parce que « plus nous nous exprimons dans la grammaire réaliste moins il devient possible de nous exprimer *en même temps* dans la grammaire publique »⁶⁵. La dénonciation du sort fait à *Minik, l'esquimau déraciné*⁶⁶ porte aussi longtemps que Beecroft le présente comme « hôte et prisonnier de la nation américaine » et sa déscolarisation comme une « honte nationale » - et pour cette raison - car nous demande C. Lemieux, imaginons qu'il ait cru bon d'ajouter :

« 'Dois-je préciser que (...) je sais que c'est seulement ma situation actuelle de déclassé qui fait que je me retrouve dans (son histoire)'. Ne trouverions-nous pas que le besoin de justice exprimé (...) soudain *s'embrouille* ? Que ce qui prend le pas maintenant est plutôt *l'expression* par l'auteur de sa propre puissance, soucieux qu'il

⁵⁵. Scolie 62, « Inquiétudes et moments critiques » p. 376.

⁵⁶. Titre du Chapitre VII p. 177-201.

⁵⁷. « Politiques du changement », chapitre VIII, p. 203-224.

⁵⁸. Scolie 63 b. « Aux sources du libéralisme politique » p. 180 et sq.

⁵⁹. Proposition 169, p. 186

⁶⁰. Proposition 158, p. 185.

⁶¹. « Principe selon lequel il est impossible d'isoler entièrement un individu de sa société ou de séparer totalement son action de celles de ses partenaires » (p. 19, p. 30 et sq.)

⁶². Scolie 64 « L'égalité et la conscience de soi : des expériences universelles », p. 186-187.

⁶³. Proposition 160, p. 188.

⁶⁴. p. 142- 143.

⁶⁵. Exemplification de la proposition 164, p. 191.

⁶⁶. Ligne de basse empruntée à K. Harper, *Minik. L'esquimau déraciné*.

est de manifester (...) sa *double capacité* à (...) à affirmer son attachement pour (des idéaux) et la contingence historique de cet attachement ? »⁶⁷.

C'est cela même l'« impossibilité ». Si une grammaire réaliste peut certes offrir d'autres possibilités critiques, c'est à la condition de clarifier le point de vue normatif à partir duquel la critique (réaliste) est portée - comme en attesterait, *a contrario*, l'insuffisante audience critique de sociologies critiques négligeant cet impératif⁶⁸. Or, précisément, clarifier les conventions de justice soutenant l'exposé d'un grief réaliste, c'est « commence(r) à suivre des règles intégrant la référence à des tiers »⁶⁹ et donc « se hisser dans la grammaire publique ».

La « priorité lexicale »⁷⁰ de cette grammaire permettrait de clarifier voire de résoudre les conflits entre groupes humains en parvenant à faire la part de ce qui appartient à l'histoire et de ce qui la transcende. Par exemple, de comprendre que nombre de conflits culturels (i.e. entre règles dérivées) sont en réalité grammaticaux (i.e. entre métarègles) et, une fois ce « malentendu grammatical »⁷¹ levé, de travailler à clore ce qui resterait d'un conflit culturel.

Si Kane, l'explorateur américain de *Minik*, trouve grossiers les esquimaux s'appropriant en riant les marchandises de son bateau, c'est qu'attendant un peu plus d'autocontrainte, il est resté « arrimé à la grammaire du réalisme » quand ses turbulents visiteurs, saisissant les « attractions » offertes par son « grand kayak », se situent eux dans la « grammaire naturelle ». A partir de cette compréhension nouvelle (publique ?), trois scénarios grammaticaux sont envisageables : le recours de Kane à la violence et le risque de l'escalade ; le retour des Esquimaux à des formes de contre-don jugé peu probable ou « le meilleur de tous », l'appel à la grammaire publique du type « nul n'a le droit de voler le bien d'autrui » ou plutôt : « Vous, esquimaux, vous devez nous donner quelque chose en échange des objets que vous nous avez pris ou sinon (cela) devra être considéré *par vous y compris* comme un vol »⁷².

Car, par souci d'efficacité, il faut procéder à une « critique interne »⁷³, inspirée de M. Walzer, consistant, après s'être fait exposer les usages locaux, à montrer la contradiction entre règle dérivée et métarègle chez autrui. Au terme de cette discussion, l'un des deux groupes en viendrait à reconnaître que ses propres règles méritent d'être relativisées au profit d'une autre manifestant une « exigence supérieure de distanciation »⁷⁴. On aura reconnu le souffle d'Habermas. C. Lemieux « n'ignore évidemment pas le caractère théorique » de ce scénario mais il le croit moins qu'il y paraisse dans les « cas historiques (où) un conflit entre communautés a

⁶⁷. Exemplification de la proposition 164, p. 191.

⁶⁸. Proposition 162, p. 188-189. On retrouve là une critique fréquemment adressée à la « sociologie critique ». Non pas qu'elle soit critique mais qu'elle le soit de manière malheureuse, sur un mode fataliste et sans suffisamment expliciter l'ordre de justice dont elle se réclame (i.e. en taisant la conception positive de l'égalité en jeu dans l'observation de formes de reproduction ou d'inégalités).

⁶⁹. Exemplification de la proposition 152, p. 181.

⁷⁰. Scolie 63 b, p. 185.

⁷¹. Exemplification de la proposition 165, p. 193.

⁷². Exemplification de la proposition 166, p. 194.

⁷³. Scolie 67 « Critique interne et démocratie », p. 195-196.

⁷⁴. Exemplification de la proposition 167, p. 196-197.

pu se solder par un accord » par un tel « processus de socialisation mutuelle ». En outre, c'est précisément le « caractère d'idéal type »⁷⁵ de la critique interne dans la grammaire publique qui permettrait de voir et d'expliquer « causalement »⁷⁶ ce qui manque à la plupart des situations réelles pour concrétiser cette dynamique.

1.4. Expliquer et prévoir.

Procédant à la traduction grammaticale du postulat, marxien autant que marxiste, des « contradictions de la vie matérielle comme moteur de la transformation des sociétés », C. Lemieux entend « *expliquer* » ces contradictions (i.e. des « fautes ») et « *prévoir* » la vie matérielle (les « rationalités de formes de vie »)⁷⁷ pour aider à cette « politique du changement ». Les deux opérations ne sont pas exactement de même nature : « *l'explication parle le langage de l'origine, la prévision celui de la chance* »⁷⁸ mais elles peuvent et doivent être menées conjointement, avec les mêmes moyens grammaticaux.

Si « nous sommes liés à quelqu'un ou quelque chose qui se révèle incompatible avec nos obligations actuelles c'est (...) en vertu de situations antérieures »⁷⁹. Nous aurions donc « besoin, pour rendre *explicable et prévisible* la survenue de faute, d'au moins un concept capable de rendre compte de la *continuité du corps à travers le temps* ». C'est pour cette « fonction »⁸⁰ qu'on retrouve les « *tendances corporelles à agir* » (naturelles, réalistes et publiques), sous la forme d'« élans » et d'« attentes » (selon qu'elles produisent des « grâces » ou des « devoirs »)⁸¹

Pour autant, il s'agit moins de mettre l'accent sur leur « caractère inerte et (...) répétitif » que sur les « tensions » qu'elles éveillent, sachant que les « changements d'atmosphère grammaticale appellent un travail d'adaptation constant (...) et autant d'occasions de « division du moi »⁸². Ces « tendances » sont ce qui empêche l'acteur de se conformer à la grammaire dominante (le font fauter) *et/ou* de s'y conformer *avec bonheur* (lui font ressentir comme fautive une action excellente en situation). On a là l'explication du malaise du *Saint Augustin* de P. Brown qui, pressé par ses camarades de chaparder des poires, contredit les tendances antérieures qui l'auraient incité à s'en abstenir. Car cette « sociologie du conatus » veut pouvoir considérer que ces tendances puissent être réorganisées *par* la pratique et étudier « les changements que nos actions (leur) font *immanquablement* subir ».⁸³

Du point de vue de l'auteur, elles ne sont « descriptibles » en terme d'habitus que lorsque « (leurs) différents trains roulent à la même vitesse et dans le même sens » ou pour signaler l'« effet produit publiquement par le renforcement de (...)

⁷⁵. Exemplification de la proposition 168, p. 197.

⁷⁶. Scolie 68 c., « La critique interne comme idéal type » p. 168.

⁷⁷. Introduction au chapitre VII, p. 204.

⁷⁸. Proposition 185, p. 220.

⁷⁹. Proposition 173 p. 205.

⁸⁰. Proposition 174, p. 206.

⁸¹. Proposition 176 p. 209.

⁸². Proposition 177, p. 210 et sq.

⁸³. Scolie 72 b., « Dynamisme et réorganisation des tendances à agir » p. 212 illustrée par P. Brown, *La vie de Saint Augustin*, Paris, Seuil, 1967.

différentes rationalités»⁸⁴. C'est le cas du repentir de Scandella en quête de vérité et de justice (publiques) doublé de l'anticipation (réaliste) d'augmenter ainsi ses chances de libération ou du soutien de son fils par amour et parce que l'absence paternelle nuit à l'entreprise familiale⁸⁵.

Par suite, parce que l'équilibre des tendances est toujours travaillé et que « nous ne cessons jamais de nous socialiser »⁸⁶, il est possible d'amener les acteurs à rompre avec certains de leurs « élans » et de leurs « attentes » en leur offrant de nouvelles « discontinuités ». En remplaçant les jeux par les aumônes et par là en changeant « l'environnement matériel et organisationnel » des chrétiens, Augustin a ainsi « augmenté (et seulement augmenté) leurs chances de changer par *eux-mêmes* »⁸⁷. De même, selon C. Lemieux, les chercheurs introduisent nécessairement de nouvelles « raisons » d'agir. Et conscients de ce fait, « ils n'ont d'autre choix, *pour être cohérents avec eux-mêmes*, que de vouloir un monde social dans lequel la grammaire publique sera mieux respectée »⁸⁸.

Ainsi tombe la dernière proposition : « *Le but de sciences sociales* n'est ni de décrire et de comprendre les actions humaines, ni de les rendre prévisibles et explicables mais de contribuer, *à travers* ces descriptions, ces compréhensions, ces prévisions et ces explications, à ce que toujours plus de réflexion publique sur les règles devienne possible »⁸⁹.

2. La grammaire se dédouble et fait apparaître une métaphore.

On mesure sans doute mieux l'ampleur de la systématisation opérée qui, le point est suffisamment important pour être répété, réjouit qui se lasse de lire des travaux sans véritable prise de risque d'ordre théorique. Et ce n'est pas une clause de style que de rappeler que les objections soulevées par cette recherche sont à l'échelle de ses ambitions et de la liberté qu'elle s'est donnée.

De ce point de vue, on doit dire que la difficulté à commenter un tel ensemble s'explique non pas seulement par l'entreprise de totalisation qu'il opère mais aussi par les tiraillements qui la travaillent. Même à dépasser l'inhibition associée à la mobilisation, qui plus est atypique, de ce que chaque science humaine compte de notions et de représentants incontournables, on peut toujours craindre d'avoir donné au *Devoir et la Grâce* une cohérence qui n'est pas la sienne.

L'univers sémantique de l'auteur reflète sa démarche sociologique et, de ce point de vue, ses choix sont clairs : la « ressemblance familiale » n'est pas une « structure », les « raisons » ne sont pas des « causes », les « tendances à agir » ne sont pas des « dispositions ». Là où ils le sont moins c'est qu'il n'est parfois pas loin d'inventer ce que sa conception wittgensteinienne de la grammaire l'amène à récuser : un « langage privé ». Pour s'en tenir à deux exemples, il reste déconcertant de faire des « tendances corporelles à agir » le synonyme d' « idées » ou de qualifier

⁸⁴. Scolie 45 a., « Redéfinition de la notion d'habitus », p. 131.

⁸⁵. Scolie 45 a., p. 131.

⁸⁶. « Dynamisme et... » Scolie 72 b), p. 212.

⁸⁷. Souligné par l'auteur. 217.

⁸⁸. Proposition 188, p. 222.

⁸⁹. Proposition 189, p. 223.

la grammaire de « métarègle » dans une approche voulue toute en congruence. Est-ce *le lecteur* qui n'a pas su s'arracher à ce que lui évoque spontanément ces innovations conceptuelles ? Et/ou est-ce l'auteur qui a gardé un pied dans les chemins balisés dont il entendait s'écarter, nous écarter ?

Le doute persiste à mesure qu'on progresse dans les pluralités des définitions proposées, quand, par exemple, la scolie « la métarègle comme esprit du jeu » nous apprend que la distinction entre métarègle et règles dérivées « *peut rappeler* » celle de M. Piaget entre « règles *constituantes* » et « règles constituées »⁹⁰. Quel rôle cette précision elliptique joue-t-elle dans l'économie du programme de recherche ? S'agit-il, ici aussi, d'un air de famille ou d'une relation d'identité ? Et le cas échéant, opère-t-elle tout le temps ?

Stimulante, l'architecture de la démonstration, à trois voix, ne va pas toujours pour stabiliser la démonstration. La « voix de fond », celle des scolies, vient souvent retisser de nouvelles exemplifications « la voie basse » tout en déplaçant insensiblement l'équilibre théorique avancé par la « voix haute » des propositions. Et si la récurrence des formules aphoristiques ou interrogatives peut amener le lecteur à épouser de lui-même la démonstration en question, il n'est jamais entièrement sûr, s'il la partage pas, de (se) débattre avec autre chose que sa propre lecture.

Si la maïeutique opère, on s'est souvent demandé si l'on avait vraiment *compris* ce que voulait nous dire C. Lemieux. On veut le croire, sans quoi on ne se serait pas risquée à l'exercice. Et on croit qu'il nous emmène souvent dans *deux directions divergentes qui sont autant de facettes de l'amphibologie de la grammaire et du passif linguistique incomplètement apuré de cette notion*. Toutes les questions qu'une grammaire réelle ne pose pas au grammairien et que ce modèle sociologique a considéré comme résolues demeurent et s'entremêlent de manière problématique dans ces grammaires morales. On peut ici préciser les quatre tensions annoncées en introduction :

1. *La grammaire est-elle l'ensemble des règles contenues dans la pratique et/ou la théorie de ces pratiques ?* Est-il raisonnable de croire à une hypothèse de continuité de l'action à la règle ?
2. *Cette grammaire est-elle la grammaire du discours des acteurs ou de leurs pratiques ?* Les précautions prises pour accéder aux jeux de langage et aux formes de vie également présentés comme indémêlables sont-elles probantes ?
3. Ces grammaires sont-elles les règles morales « suivies » par les acteurs ou par le chercheur ? Désignent-elles *des réalités sociales ou des constructions sociologiques ?* Qui procède à la « grammaticalisation du monde » ?
4. *La « grammaire » renseigne-elle le contenu de l'activité morale des acteurs ou son existence même ?* Ou plutôt que fait ce protocole grammatical en s'efforçant de tenir les deux ?

⁹⁰. Scolie 20 p. 62.

2.1. La grammaire comme (double) abstraction normative.

Pour introduire à la question de savoir si ces grammaires désignent les règles contenues dans la pratique et/ou la théorie de ces pratiques, on commencera par se demander si elles sont indigènes. Ces trois « appuis » moraux, « l'amour », « l'(auto) - contrainte » et les « idéaux » semblent épuiser ce que partage l'humanité dans son ensemble et dans ses divisions. Mais, confirmant une orientation partagée par un certain nombre d'analyses grammaticales⁹¹, cette *abstraction normative* s'entend au double sens du terme.

Ainsi, la grammaire naturelle offre des « attractions » et la grammaire réaliste, des « répulsions ». Pourtant, les manifestations de haine qui nourrissent bien des « répulsions », peuvent être de « ces raisons qui nous incitent d'elles-mêmes à leur donner raison », propres à la « grammaire naturelle ». Quant aux « différences instituées » de la « grammaire réaliste », elles peuvent offrir des « attractions » puissantes : le bonheur tranquille d'être du « bon côté » des rapports de force, le confort « d'avoir la paix » en se soumettant ou encore la satisfaction, qui n'est pas forcément qu'un pis-aller consolatoire, d'être à la hauteur de la clairvoyance qu'on se prête. La grammaire naturelle est la seule à n'avoir que des « grâces » alors qu'on imagine, sans même évoquer le don et le contre-don qui en est la métarègle, les moqueries et autres « devoirs » que s'attirerait un individu jugé incapable de (se) faire plaisir. La grammaire réaliste est la seule dont il est expressément posé que ses « devoirs » peuvent provoquer une « expression libératrice ». Pourtant, l'acte de la personne cessant de soutenir un proche alors qu'on le rappelle aux obligations de cette amitié d'enfance (« tu ne peux pas lui faire ça ») et celui du récidiviste refusant de se plier à cette loi dont on ne cesse de lui rappeler qu'elle est « la même pour tous » pourraient être vus comme autant d'« actes libératoires », au sens non normatif du terme : refus du conformisme moral attendu. Car la « pression » sociale, loin d'être cantonnée à ce qui serait une grammaire réaliste, est « partout ». Et les « résistances » peuvent également être « partout » et sans doute de manière beaucoup plus probable à mesure qu'on s'éloigne de la répression la plus ouverte, des « formes de vies » les plus (?) contraintes⁹². Avec ces dissymétries qu'on serait en peine d'observer dans la pratique, on en vient à se demander si la « grammaire naturelle » n'est pas d'abord celle qu'affectionne le sociologue, la « grammaire réaliste » celle qui le révolte et la « grammaire publique » celle qui le fait penser.

L'impression est corroborée par le télescopage entre style moral et échelle de réflexivité. Et c'est sans doute - en partie - sous cet angle qu'il faut comprendre que *toutes* les critiques soient censées, par une *sorte de loi de la maturité morale*⁹³, se

⁹¹. Pour des développements plus approfondis et d'autres illustrations, on se permet de renvoyer à Rambaud 2013, p. 93 et sq.

⁹². On entend bien que « les formes de vie publiques et naturelles ne peuvent être assimilées sauf erreur de Frazer à des formes de vie contraintes » (« Limites des théories de la domination » p. 145). Mais l'expérience que nous pouvons avoir de la famille (forme de vie intime) ou d'un meeting politique (forme de vie publique) suffit à montrer que les « formes de vie contraintes » ne détiennent pas le monopole de la contrainte.

⁹³. Si nous parlons de loi de la maturité morale, c'est que la grammaire naturelle est réputée acritique (sans quoi on basculerait dans la « grammaire réaliste »), laquelle soutient difficilement la critique tandis que la grammaire publique est réputée être, dans les suites de l'agir communicationnel, plus

placer sous la juridiction de la « grammaire publique ». Ou y atterrir de manière *ad hoc*, indépendamment des éléments empiriques penchant en sens contraire. Il en effet aisé de sauter de grammaire en grammaire selon ce que le chercheur considère comme plus « réflexif », comme révélant un « acte de distanciation », un « idéal » ou une « représentation collective » - suffisamment lâche pour pouvoir tout accueillir. Ainsi, le « tu ne peux pas faire ça à un ami d'enfance » serait rattaché, non à la « grammaire naturelle » imperméable à tout « devoir », mais du fait de cet appel à l'auto-contrainte à la « grammaire réaliste ». Puis, pour peu que la réprimande fasse réfléchir et puisqu'elle est la « seule grammaire dans laquelle les individus peuvent, sans que ce soit une faute, toucher à la grammaire » et plus encore « une condition de possibilité de la critique »⁹⁴, à la grammaire publique – dont on comprend mieux la « supériorité ».

S'il faut voir dans l'amour, les rapports de force et les idéaux, des grammaires alors le pari n'est pas tenu jusqu'au bout faute de considérer que *toutes* ont des « grâces » et des « devoirs », des « expressions libératrices » et supportent différents types de « réflexivité » ou de critiques.

S'il faut voir, car en définitive, l'auteur lui-même ne fait survivre de ce triptyque qu'une seule grammaire : la grammaire permettant de réfléchir à la grammaire. Il vient dès lors à l'idée que s'il fait perdre aux grammaires naturelle et réaliste la capacité à « désigner » entièrement les règles morales et s'il les transforme en grammaire publique dès lors qu'elles soutiennent la critique voire la pensée, c'est (aussi) qu'il est rattrapé par une *acception têtue de « la » (vraie) grammaire comme théorie de la pratique*. D'où la question annoncée en prélude à notre analyse et qui pourrait résumer l'ambiguïté la plus massive et la plus problématique véhiculée par cette notion : *les règles grammaticales sont-elles contenues dans la pratique ou la théorie de ces pratiques ?*

2.2. La grammaire : règles contenues dans la pratique et/ou théorie de la pratique ? La fragilité de l'hypothèse de continuité.

Il faut citer ici dans son intégralité ce que Michel Foucault signale avec acuité au sujet de la grammaire - de Port Royal :

« Le sens du mot grammaire se dédouble ; il y a une grammaire qui est *l'ordre imminent à toute parole prononcée*, et une grammaire qui est la description, l'analyse, l'explication - *la théorie - de cet ordre. La grammaire c'est la loi de ce que je dis et c'est aussi la discipline qui permet de connaître cette loi* »⁹⁵.

qu'une grammaire, « la condition de possibilité de la critique » (p. 192). Surtout, on apprend, dans un détour par Piaget, que les « tendances corporelles » sont d'abord acquises dans la grammaire naturelle (« règles motrices ») puis dans la grammaire réaliste (« règles égocentriques » liées à la « coercition ») puis dans la grammaire publique (« règles rationnelles » liées au « respect mutuel ») Scolie 72 a, p. 211.

⁹⁴. Scolie 66 b. p. 192. Habermas « atteint dans *Théorie de l'agir communicationnel*, un niveau de clarification grammatical décisif, du fait même qu'il admet que ce que nous appelons (ici) les règles de la grammaire publique *ne sont pas* une idéologie mais une condition de possibilité de la critique » Souligné par l'auteur.

⁹⁵. Foucault 1967, p. 8.

Bien qu'elles nous soient présentées comme celles des pratiques autant que des discours et comme dénuées de force contraignante - on reviendra plus loin sur ces deux points - c'est très exactement sous cette forme, ces formes, qu'opèrent ces grammaires. Rappelons-le, elles se manifesteraient avec une réflexivité croissante *des moments les plus « empiriques »* où ces règles sont contenues dans les activités sociales *aux moments les plus « réflexifs »* où elles sont expressément convoquées par les acteurs en passant par toutes les nuances de l'entre-deux (fig.2). Et s'il n'a pas échappé à l'auteur que « la » grammaire n'existe pas sur un mode homogène, il reste écartelé entre ces deux acceptions de la grammaire qu'il entend - *malédiction du mot* - réunir.

S'il fallait considérer que les règles grammaticales sont immanentes aux pratiques (grammaire n°1), alors il est difficile de s'interdire de mobiliser des « concepts dispositionnels » réputés « inactuels ». C'est sans doute pourquoi la présentation de ces « grammaires en sommeil » abonde d'illustrations de ce qui ressemble fort à *l'actualisation de dispositions*. Surtout, à vouloir rattacher ces *régularités* à des règles - au motif qu'elles « ont pu être acquises en vertu du fait qu'elles ne contredisaient pas certaines règles »⁹⁶ ou qu'il a fallu (pour y voir un sens pratique) qu'il existe des règles leur donnant un sens positif⁹⁷ - *et sans confondre régularités et règles*, il faudrait considérer que cette « grammaire en sommeil », même à préciser qu'elle sommeille, ne peut être autre chose qu'une *objectivation sociologique*.

S'il fallait réserver la notion de grammaire aux seuls moments où les « règles existent en tant que règles » pour les acteurs – ce qui semble effectivement prometteur - alors il faudrait se préoccuper exclusivement des *pratiques indigènes d'énoncé des règles de la pratique et de théorisation de la pratique* (grammaire au sens 2)⁹⁸.

Ne pas trancher dans cette alternative produit de drôles de résultats, notamment dans l'appréhension des moments « les moins empiriques » sans être les « plus réflexifs ». Le sourire dédaigneux de Mme d'Espard au Lucien des *Illusions perdues* nous est présenté comme une de ces « attitudes qui pointent, *sans l'actualiser complètement*, sur le rapport de l'action à la règle »⁹⁹. L'auteur a le mérite de signaler que, tout en étant sortie de la paix du ça va de soi, Mme D'Espard n'est pas en train de grammaticaliser. Mais il ne tarde pas à remettre un pied dans le piège scolaire écarté de l'autre en avançant qu'en cet instant, la grammaire « ne se présente *que comme* un horizon de possibilité »¹⁰⁰. Certes, ce sourire n'est pas totalement « réflexif », si on entend par là - et comment ne pas l'entendre ?- un travail d'énonciation voire d'exégèse des règles. Mais ce rappel à l'ordre suggestif est un authentique rappel à l'ordre, pas une *esquisse* de rappel à l'ordre.

⁹⁶. Lemieux 2009, p. 2.

⁹⁷. Scolie 12 b et. d., p. 38.

⁹⁸. C'est cette seconde acception de la grammaire (i.e. produit d'une « discipline » morale de la pratique) qu'on retrouve, de fait, dans les usages imagés de la grammaire (cf. supra).

⁹⁹. Exemplification de la proposition 19, p. 36.

¹⁰⁰. Proposition 19, p. 36.

Soit la grammaire est faite des règles de correction contenues dans la pratique (grammaire 1) et elle « se présente » ici comme une matérialité opaque et brute. C'est bien ainsi que « les individus eux-mêmes expérimentent le rapport à la règle »¹⁰¹ : parce que l'implicite suffit ou parce qu'au désagrément de se sentir mal jugé s'ajoute la perplexité de ne pas comprendre tout à fait pourquoi. Soit la grammaire n'existe que comme théorie de la pratique (grammaire 2) et, loin d'être *virtuellement contenue* dans cette scène, elle en est tout simplement *absente*¹⁰². Aussi longtemps que Mme d'Espard ne se lance pas dans une *leçon de grammaire* - ici d'élégance.

Il faut choisir. Au lieu de quoi, C. Lemieux parie sur une « hypothèse de continuité » entre l'action et la règle sous la juridiction de laquelle elle peut être placée dans les moments de réflexivité, à l'instar de Mme d'Espard, susceptible de passer d'un maintien parfait et silencieux à une moue sceptique pour en arriver à une sentence argumentée. *Comme si le fait que les acteurs (mais lesquels ?) puissent passer de la « grammaire en sommeil » à la « grammaire activée » (mais laquelle ?) rendait possible la pleine compréhension sociologique de chacune d'elle et (car ?) le passage de l'une à l'autre.*

La « grammaire dédoublée » ne l'est plus, elle serait transitionnelle voire *unifiée*. Empruntant la délicieuse illustration de Paul Veyne, elle serait à la fois, par échelle de réflexivité croissante, ce qui permet de dire « un cheval, des chevaux » et « il va mal, ils vont mal » ; ce qui permet de répondre à l'enfant demandant « pourquoi ils vont mal ne fait pas ils vont maux ? » : « Tu sens bien que c'est comme ça » et ce qui permet de lui exposer doctement les règles de l'accord¹⁰³. Nous pouvons effectivement, pour peu (et c'est beaucoup) que nous les connaissions, remonter aux règles de la grammaire à l'œuvre dans nos conversations sans trop en métamorphoser le sens. Mais est-il heuristique de croire, car c'est bien ce que suppose l'hypothèse de continuité, qu'une grammaire *morale* entretienne avec les pratiques le même type de rapport qu'une grammaire *linguistique* avec nos phrases, selon un grammairien ?

L'hypothèse de continuité brouille tout d'abord *la diversité des manières de « connaître » « la » règle* - quand cette règle apparaît - souvent sous la forme d'un « il (ne) faut (pas) ». « Il faut dire 'ils vont mal' parce qu' 'ils vont maux' sonne faux » et « il faut dire 'ils vont mal' parce que c'est ainsi que se conjuguent les adverbess » ne sont *pas* les facettes d'une même pièce et leur différence n'est pas une question de degré (d'explicitation) - sauf pour un grammairien. Avancer que *tous* les acteurs, en situation publique, arriveraient à exhumer la règle des règles revient à s'intéresser davantage à l'impératif auquel ils *devraient* se conformer pour parvenir à coup sûr à une pratique sensée (i.e. l'accord des adverbess) qu'à ce à quoi ils se sont *réellement* « conformés » en agissant de manière sensée (i.e. l'habitude amenant à dire 'ils vont mal' et à ressentir avec autant d'évidence la « laideur » d'un « ils vont maux »). On retrouve ici les risques inhérents à la notion de grammaire pointés par P. Bourdieu : la tendance à prendre « le modèle de la réalité pour la réalité du modèle » et la manifestation d'une régularité pour l'expression d'une règle.

¹⁰¹. Discussion avec l'approche de P. Bourdieu, Scolie 12 d. p. 39.

¹⁰². Pour des remarques similaires (sur la grammaire de la langue) : cf. Veyne 1976 p. 39.

¹⁰³. Veyne, 1976, *Op.cit*, p. 39.

Seconde difficulté, le continuum tend à ignorer l'« écart entre l'action en situation et les règles sous la juridiction desquelles elle est placée dans les moments de réflexivité » *quand* ils sont des moments de *rationalisation*. La pudeur peut amener un acteur à invoquer des motifs réalistes dans le retour opéré sur une pratique naturelle (ou inversement). Il est possible d'inviter son voisin à se joindre à la fête parce qu'il vous plaît irrésistiblement puis expliquer avoir été contraint de l'inviter (ou réciproquement). Et ce qui distingue ces séquences d'action est d'ordre exclusivement « qualitatif » et non – comme le suggère l'accolement entre type de grammaires et niveau de réflexivité – d'ordre « quantitatif ». Les acteurs sont certes capables de dire ce qu'ils ont fait mais aussi de dire *qu'ils ont fait ce qu'ils auraient du faire voire qu'ils sont en train de faire ce qu'ils doivent faire* alors même qu'ils font toute autre chose. Ils se justifient, le plus souvent à leurs propres yeux. Sauf à vouloir connaître principalement la *grammaire de leurs (pratiques de) justification* et non celle de leurs *pratiques justifiées* ou à attendre d'un acteur aux prises avec des impératifs pratiques et moraux qu'il devienne son sociologue, il n'y a pas de « continuité ».

D'autant qu'un autre *concept relais*, tout aussi mal stabilisé, vient redoubler l'amphibologie de la grammaire pour accuser l'intellectualisme dont cette méthode devait nous garder : celui de « réflexivité ». Le terme recouvre en effet confusément une action non totalement « évidente », le fait de questionner sa pratique et surtout de *verbaliser* (et donc d'accéder à) une connaissance *vraie* de cette pratique.¹⁰⁴

Enfin, même amender cette notion pour considérer un sourire dédaigneux comme une pratique imbibée de grammaire ou non exempte de réflexivité et pouvoir « intégrer les grâces et les devoirs les plus petits » (mais le sont-ils *petits* et pour *qui* ?) en parlant de « réflexivité minimale » ou de « réflexivité pratique »¹⁰⁵, l'auteur pose davantage de problèmes qu'il n'en résout. N'aurait-il pas été plus pertinent de désigner par là, non pas les situations où « la » grammaire sommeille mais celles où une grammaire, notoirement une théorie de la pratique, est convoquée par des *acteurs qui sommeillent* ? Des individus qui, pris dans un moment de réflexivité routinisé, institutionnalisé - car il y en a- se saisissent d'un corpus de règles, comme Mme d'Espard de son mouchoir, en s'économisant toute réflexion sur le sens de leur pratique. C'est selon nous ce que C. Lemieux touche avec ses « moments effervescents » et qu'il manque à y voir une réflexivité (devenue) maximale¹⁰⁶. Faute d'être réservée à cet usage, sa notion de réflexivité pratique laisse à entendre que les acteurs énonçant ou discutant la règle, déployant une réflexivité « maximale » donc, ont non seulement la règle en bouche mais l'ont aussi *en tête*. Quand elle ne laisse pas à croire que les « réflexifs minimaux » qui, eux, ne l'ont pas en bouche, l'ont quelque part en tête, comme en attente d'être exhumée au prix d'un petit effort.

¹⁰⁴. Autre manière de dire que le fait de penser la vie sociale par analogie avec un *jeu de société* (la seconde analogie qui, avec la grammaire, travaille le modèle cf. p.35-38) risque d'en brouiller l'intelligibilité. Elle empêche précisément de penser que la vie sociale n'est *pas* (réglée comme) un jeu d'échec. Que ses acteurs ne sont pas *seulement* des joueurs d'échec qui, revenant sur un coup joué, exposent la règle qu'ils ont suivis ou discutent celle qu'ils auraient du suivre, et ne peuvent pas continuer à jouer en jouant en même temps aux dames.

¹⁰⁵. Sur ce point, Lemieux 2009, p. 3-4.

¹⁰⁶. Pour des remarques allant dans le même sens cf. Mariot 2009.

A tenir les deux grammaires ensemble sur le postulat d'un continuum, cette analyse peine à saisir ce qui distingue le sens pratique et le sens réflexif comme ce qu'ils partagent. D'une part, elle abolit cette distinction là où elle aurait gagné à être conservée puisque le *sens pratique n'existe que comme forme latente de sens réflexif*. D'autre part, elle la reconduit là où elle mériterait d'être dépassée : *en empêchant de concevoir le sens réflexif comme une forme de sens pratique*.¹⁰⁷ Ce que confirme et, d'une certaine manière, résume la définition de la « raison » comme « (appui sur une) discontinuité » et sa distinction d'avec les « tendances » caractérisant des formes de « continuités ».

2.3. La grammaire : réalité sociale ou modélisation théorique ? Remarques sur la mauvaise conscience analytique.

Et si l'on regrette, avec l'auteur, le peu d'intérêt de la sociologie pour les dimensions possiblement réflexives du sens pratique, son analyse pâtit également de ce qui a pu favoriser la prise en compte de cet objet délaissé : le refus de la position de surplomb. Ou plutôt d'une tension qu'on peut se résumer ainsi : l'exhumation de grammaires serait « descriptive » car il s'agirait *seulement* de clarifier et de totaliser les « raisons » des acteurs.

Si l'acceptation de la grammaire comme théorie de la pratique n'en finit plus de resurgir et si les « moments les plus réflexifs » sont de fait privilégiés c'est aussi qu'il y a là matière à apaiser cette *mauvaise conscience objectivante*. L'intérêt pour cette grammaire prononcée évite les complications rencontrées par le sociologue-grammairien lorsqu'il constate que son approche « projette sur la vie sociale degré de réflexivité qui est rarement le sien puisqu'elle fait *comme si* la grammaire *en tant que telle* était omniprésente »¹⁰⁸ et donne une certaine vraisemblance à l'idée que les « règles ne méritent pas d'être construites par le chercheur puisqu'elles existent déjà »¹⁰⁹.

Pourtant, même à ne s'intéresser qu'aux seuls acteurs et moments les plus réflexifs – ce que cette sociologie rattrapée cette fois par sa *mauvaise conscience populaire* ne fait pas - la tension ne serait pas entièrement dénouée. Le problème de la grammaire dédoublée (contenu ou théorie de la pratique) ne se confond pas entièrement dans celui de l'« identité » du grammairien (sociologue ou indigène). Car il ne suffit pas que l'acteur et le chercheur fassent tous deux une connexion expresse entre action et règle morale pour qu'ils fassent la même chose. Parce qu'ils n'ont pas, selon nous, les mêmes objectifs. Même à considérer que la sociologie se doit d'être morale, les moralistes ne mettent pas nécessairement en œuvre des

¹⁰⁷. En d'autres termes, d'un côté, elle oublie que le sens pratique est ce qui *permet de* (et non ce qui « impose » de) 1. Faire l'économie de toute réflexivité, dans toute l'amphibologie du mot, et 2. De ne pas avoir à exécuter une règle. De l'autre, elle se prive de penser tout à fait que la « réflexivité puisse être un réflexe » selon l'heureuse formule de Héran, 1987, p. 411. Pour une tentative de dénouer cette tension, présente dans la conceptualisation de P. Bourdieu – cf Rambaud, 2013, p. 48 et sq.

¹⁰⁸. Lemieux 2009, p. 2, souligné par nous. C'est précisément *un* des usages du « tout se passe comme si » - quand la formule n'est pas une façon de signaler le caractère vraisemblable d'une proposition et/ou quand elle ne devient pas un pénible tic de langage - que de rappeler le statut épistémologique des concepts, c'est-à-dire qui parle et à quel titre ? Cf. Bourdieu, p.254.

¹⁰⁹. Scolie 6 b, « Différences avec la grammaire générative », p. 29.

compétences d'ordre sociologique. La critique sociale la plus percutante (d'ailleurs pourquoi considérer seulement celle-là ?) ne consiste pas toujours à proposer des rapprochements analogiques entre règles ou à en dégager des métarègles universelles. Là non plus – on a bien l'impression que la grammaire sociologique serait l'achèvement de la grammaire publique - la différence n'est pas de degré¹¹⁰.

Aux deux légitimes inquiétudes de L. Boltanski en matière de grammaire, la métamorphose radicale du discours des acteurs les plus éloignés du chercheur¹¹¹ et la duplication inutile des discours des acteurs socialement proches, il faut donc ajouter le risque de transformer, en la *ré-intellectualisant*, un jugement autrement intellectualisé. C'est-à-dire, en l'espèce, de métamorphoser sensiblement la logique des entreprises de grammaticalisation entièrement profanes qui apparaissent et se perdent dans le vaste ensemble de la « grammaire publique ». La capacité du chercheur, déjà fragile, à questionner ce que ses modèles font aux pratiques s'accommode mal de ce qui n'est pas loin d'être une foi dans l'immaculée description.

2.4. La grammaire du discours et/ ou des pratiques ? Retour sur l' « unité du faire et du dire »¹¹².

Car « les » grammaires ne livrent pas leur vérité en toute transparence, tant il reste hasardeux de croire à une uni(ci)té des jeux de langages et des formes de vie¹¹³. A moins, et avec bien des précautions, qu'il s'agisse de montrer comment une théorisation indigène des pratiques, la grammaire au sens 2 donc, s'en saisit et les modifie en les codifiant dans un univers social donné.

Conjuguée avec celle du continuum « réflexif », cette nouvelle hypothèse de continuité ou de contiguïté accuse la pente logocentrique de cette analyse grammaticale. Ce logocentrisme ne consiste pas à proposer une sociologie des discours, c'est-à-dire des *pratiques discursives*, mais plutôt, en forçant le trait, à ne pas la réaliser. Bien résumé par le glissement consacré dans la traduction française d'Austin, il revient à passer du constat qu' « on peut faire des choses avec des mots »

¹¹⁰. On renvoie ici aux équivalents maussiens et durkheimiens des métarègles. Sur cet « effort réflexif supplémentaire » du sociologue, on peut se reporter à Barthe & ali, 2014 p. 186-187.

¹¹¹. Sur cette difficulté à trouver la « bonne distance » entre la « paraphrase sans intérêt » et la « remontée aux principes abusive et arbitraire » sans solution tout à fait satisfaisante, selon nous, puisque le critère d'une juste clarification est celui de sa « reconnaissance » par les acteurs cf. Boltanski 1990 a, n. 6. p. 132-133.

¹¹². Selon le titre de l'article de W. Sharrock & R. Watson, *Raisons pratiques*, 1, 1990, p. 227-254 cité dans Scolie 10, p. 35.

¹¹³. Scolie 10, « une conception wittgensteinienne de la grammaire ? ». Wittgenstein « conçoit la grammaire comme grammaire des mots et de leurs usages (...) tandis qu' (elle est conçue ici) plutôt comme grammaire des usages et de leurs mots. Cependant est-ce si différent ? » Or, il est (au moins) deux manières d'interpréter l'aphorisme wittgensteinien selon lequel « se représenter un langage signifie se représenter une forme de vie » (*Recherches Philosophiques* § 19, Paris, Gallimard, 1986 cité p.22) 1. Considérer que se représenter correctement un langage suppose de se représenter la forme de vie dans laquelle il prend place ou 2. Considérer que c'est là deux mots pour une même chose et que le langage contient des formes de vie qu'il suffit à renseigner. C'est plutôt dans cette direction que tire l'analyse.

à celui, moins vraisemblable, que « *dire c'est faire* »¹¹⁴. Il caractérise un certain nombre d'études étayées par des logiciels de traitement de texte (Prospéro, Alceste etc.) dégageant des grammaires morales à partir de seuls critères linguistiques et, en l'absence d'une vraie théorie profane de la pratique, d'autant de « mots atomes »¹¹⁵ pour reprendre la formule désolée de N. Dodier. En systématisant cette approche, cette sociologie grammaticale ne se donne pas les moyens de procéder autrement.

A suivre l'exemplification du « principe de contextualité »¹¹⁶ - *grammaticale* - empruntée à *Pouvoirs de la littérature* de C. Jouhaud¹¹⁷, Chapelain pressé de « tout quitter » pour écrire son livre, en insérant des marques d'amitié à Montausier tout en lui signalant son « attitude insistante » est en train « de pointer une faute ». Il bascule insensiblement de la grammaire (naturelle ?) où cette amicale sollicitation était entièrement plaisante à celle (réaliste ?) où elle devient déplacée¹¹⁸. Or la recontextualisation – *historique* - de C. Jouhaud nous rappelle qu'il s'agit là d'un « faire semblant »¹¹⁹. La représentation de l'homme de lettre voulant consacrer toutes ses journées à son œuvre est anachronique et il est peu vraisemblable que l'académicien J. Chapelain, l'obligé à la Cour du duc de Montausier, juge « insistante » l'attitude de son commandant d'armée. En bref, « les confusions grammaticales dissimulent que la faute apparente est, en réalité, le signe de l'excellence de la perception et de l'expression d'une situation à fortes contraintes »¹²⁰. Et il n'est pas sûr que leur relation gagne en intelligibilité en voyant dans leur « importante dénivellation sociale (...) *un argument supplémentaire* (...) pour prêter attention à la *tension qui habite l'ordre de leur discours* »¹²¹.

Quant à suggérer que la méthode résiste puisque la manifestation d'une « grâce » (un hommage mondain) n'en passe pas moins par l'expression d'un « devoir » (un reproche mais simulé)¹²² voilà qui semble, en définitive, la fragiliser. Rendue métaphysique (le devoir peut-il être une grâce ? Un simulacre de devoir est-

¹¹⁴. *How to Do Things with Words* est en effet devenu *Quand dire c'est faire* (Austin, 1970/1991). Aucun de ces titres n'est de l'auteur et ne rend justice à sa démonstration (qui insiste, au contraire, sur les conditions de félicité *institutionnelles* du langage ordinaire contre la scolastique d'un Strawson ou, plus tard, d'un J. Searle) mais sa version française n'a rien d'anodin.

¹¹⁵. Dodier 2005, p. 19. Il n'est sans doute qu'un seul cas où on peut postuler, sous réserve de vérifications, du statut « grammatical » (i.e. de concaténation de règles morales) d'un « mot » : quand il s'agit d'un « concept » propre à une véritable théorie de la pratique et/ou la concaténant (« rigueur », « espace vital », « dictature du prolétariat » voire dans le petit monde de la sociologie « grammaire »).

¹¹⁶. p. 112 et sq. et scolie 17 » replacer les raisons d'agir dans leur contexte »

¹¹⁷. Ligne basse empruntée à C. Jouhaud, *Les Pouvoirs de la littérature. Histoire d'un paradoxe*. Paris, Gallimard, 2000.

¹¹⁸. Exemplification de la proposition 131, p. 158.

¹¹⁹. Jouhaud 2010, p. 1444.

¹²⁰. *ibid.*, p. 1444.

¹²¹. Lemieux 2010, p. 1465.

¹²². « S'il vrai que la faute (est) apparente (...) il n'en demeure pas moins, à l'inverse, que l'excellence de la perception et de l'expression d'une situation de communication à fortes contraintes se traduit ici par le reproche d'une faute. C'est cette ambivalence fondamentale entre deux niveaux de communications hiérarchisés qu'il importe (...) de conserver car c'est ce qui fait la caractéristique du genre de relation épistolaire ici analysée – le fait qu'il existe une importante dénivellation sociale, pouvant apparaître, de ce point de vue, comme un *argument supplémentaire* pour prêter attention à la tension qui habite l'ordre de leurs discours » (souligné par nous, *ibid.*, p. 1465)

il encore un devoir ?) ¹²³, la réalité empirique en jeu, une révérence dans la critique, suffit à dynamiser la relation miroir du dire au faire. Et il est à craindre que la complexité de ce type de pratiques critiques, sans doute plus ordinaire qu'il n'y paraît, ne puisse être atteinte en exhumant les règles morales de la pratique à partir de ce que *l'enchaînement verbal d'une* interaction laisse à voir. C'est-à-dire en *imitant le grammairien d'une langue* extrayant sa syntaxe sur la base des seuls énoncés produits. On est donc ramenée à une critique ancienne des opérations de grammaticalisation¹²⁴: leur propension à déconnecter les échanges discursifs de leur trame sociale et finalement à s'intéresser davantage à ce que les acteurs *disent* qu'à *ce qu'ils font en disant ce qu'ils disent*. Au risque de ne pas rendre mieux compte de l'épaisseur de leurs pratiques discursives que de celle de leurs pratiques non discursives. Plus largement, la nécessité de saisir les *relations* entre « jeux de langage » et « formes de vie » pose la question de savoir si une description « mince » ne court pas le risque d'être « vide » sinon creuse à être dissociée de l'« explication » à laquelle elle est doit introduire.

2.5. La grammaire : contenu ou cause de l'activité morale ? (1/2) Le déterminisme idéal des raisons grammaticales.

Mais, indépendamment de son exactitude, a-t-on affaire à une « description » ? Et de quelle nature est l'« explication » - au sens du livre - qui nous est proposée ? Plus exactement, *quelle explication*, au sens commun du terme cette fois, chemine dans ces grammaires désignant à *la fois* le contenu des activités morales et leurs ressorts. Car, reconduisant une des oppositions les plus paralysantes des sciences sociales, la grammaire se dédouble à nouveau : en « raisons » à décrire et pour *comprendre* présentées comme dépourvues de tout pouvoir causal et en « tendances » pour *expliquer* et prévoir, situées dans le domaine de l'inférence causale mais censées échapper aux écueils du mécanisme.

Pourtant, dans ces deux grammaires chemine une conception problématique de la causalité en sciences sociales à un endroit étrange où un déterminisme d'ordre « idéal » se dispute à une forme d'hyper déterminisme « sociologique » ou, à tout le moins, le révèle. Et il est permis de croire que cette conception peu plastique de la « structure » en général et de la « structure sociale » en particulier explique que, d'ordinaire, les sociologies grammaticales se concentrent principalement sur des « structures » idéelles - et ne les présentent pas comme des « structures ».

On s'en tenant aux grammaires - raisons, tout se passe comme si la compréhension de ces règles de correction, à l'instar de celles d'une grammaire linguistique, *relevait de l'exposé tautologique*. Et surtout comme si, à l'instar d'un grammairien, le sociologue les découvrant ne faisait rien d'autre que les décrire,

¹²³. On s'inspire ici largement de la réflexion décapante de M. Chastaing sur les symptômes du hors-jeu métaphysique (« un tigre sans raie est-il un tigre ? ») et son efficace technique de cure (« ramener les mots et les phrases chez eux (...) à la maison des situations où ils sont mobilisés ») dans Chastaing 1960, p. 297-303 et surtout Chastaing 1959, p. 303-326.

¹²⁴. Gautier 2001, p. 197-220.

échappant à tout démon causal¹²⁵. Mais la morale ne fonctionnant pas comme une vraie grammaire, il ne suffit pas de constater son « autonomie »¹²⁶ selon J. Bouveresse, l'« arbitraire du signe » saussurien et, en l'occurrence, d'invoquer « l'argument transcendantal au sujet de la grammaire »¹²⁷ pour s'en croire protégé.

S'il nous est souvent rappelé que les grammaires et leurs « raisons » ne sont pas des « causes » on vient à en douter¹²⁸, particulièrement lorsque l'analyse se porte à l'échelle d'un univers social. Les relations entre métarègle et règles dérivées paraissent davantage que simplement « expressives » (i.e. manifestation d'une ressemblance) lorsqu'on apprend que les cérémonies de dégradation baruya « ont été abandonnées en vertu d'une exigence supplémentaire de réalisme »¹²⁹. Surtout, cette façon de présenter les choses n'est *pas* « descriptive » car on pourrait vraisemblablement avancer sans rien expliquer de plus (cela resterait à expliquer) qu'un *groupe* est parvenu à faire reconnaître ses exigences de « réalisme » *comme* supérieures. Elle est désincarnée et de, ce seul fait, tend à prêter à la grammaire une vie propre. On peut se la représenter sous la forme d'une étagère dont les dernières planches attendraient d'être visitées. Plus gênant, ce qui est largement affaire de *complexité sociale* (être en mesure de bricoler ce qui serait une nouvelle « règle dérivée », ajouter une planche à l'étagère) devient une affaire de « *pureté grammaticale* » (se rapprocher de l'idéal de la « métarègle » en se hissant, on ne sait trop comment, jusqu'à sa planche la plus haute)¹³⁰.

Comme si l'évolution des pratiques ne se jouait qu'à *coups d'arguments grammaticaux* et, surtout s'il ne doit rester des grammaires que celles des « idéaux », scellait la victoire du meilleur argument. Un meilleur argument, du point de vue de la métarègle, *per se*, puisque les « idéaux » ne seraient pas assimilables à une « idéologie ».¹³¹ L'avènement d'une nouvelle règle n'est donc pas le produit d'un

¹²⁵. On a un bon aperçu de cette relation entre le refus d'une causalité grammaticale et la posture grammairienne du sociologue à la jointure de la scolie 10 (« différences avec la grammaire générative » et l'approche structuraliste : « les règles ne méritent pas d'être construites puisqu'elles existent déjà ») et de la proposition 11 (« L'énoncé positif de la règle se rapproche (...) d'une tautologie : p donc q ou q parce que p »), p. 29.

¹²⁶. Cf. Bouveresse 1987, p. 21 et sq notamment. Notons que ce n'est pas dans ce sens que l'analyse mobilise J. Bouveresse, le principal introducteur de Wittgenstein en France, mais plutôt pour rappeler ce qui sépare l'immédiateté de la pratique de l'interprétation d'une règle (p.37 et sq.). On se retrouve tout à fait dans cette précaution mais elle est précisément malmenée par le postulat d'un continuum entre l'action et les règles et la réunion des deux grammaires en une seule.

¹²⁷. Scolie 2. p. 23.

¹²⁸. Pour une remarque convergente sur la difficulté à considérer la succession d'actes comme dénuée de toute trace d'inférence et de causalité *a fortiori* s'il faut présumer – point qu'on a délibérément laissé de côté ici – que les « raisons » ne sont jamais dénuées d'« intentions » : cf. Roueff 2011.

¹²⁹. p. 59.

¹³⁰. On peut certes objecter que l'analyse s'intéresse à des formes universelles de rapports entre l'action et les règles mais, même à rechercher ce type d'invariants humains, on ne voit pas en quoi la clarté grammaticale nous en rapprocherait plus que la complexité sociale.

¹³¹. Irréductible à l'idéologie (Scolie 66.p. 191), la grammaire publique finit par apparaître comme la grammaire des idéaux. La proposition 163 « On ne peut pas critiquer au nom des faits. On ne peut critiquer qu'au nom de certains idéaux » peut être lue comme une manière de nous rappeler que les faits n'existent qu'au prisme des idéaux mais *aussi* qu'on ne peut critiquer qu'au nom de la grammaire des idéaux (i.e. publique) et pas de la grammaire des « faits » (i.e. réaliste). C'est vers cette seconde acception que nous porte la parenthèse placée dans l'exemplification de la proposition

consensus social, à savoir (ce qui reste encore la plus sûre manière de le définir en se gardant de tout mentalisme) le fait que les acteurs se comportent *comme si* elle était meilleure, mais de sa « grammaticalité » intrinsèquement supérieure¹³², d'un progrès donc, et derrière cela d'un consensus idéal, au sens d'accord sur des valeurs, pacificateur.

L'analyse en effet passe, via un détour par M. Piaget, de l'idée qu'il faudrait que les individus se placent « sous la juridiction d'une même grammaire » pour s'entendre à celle, plus glissante encore, qu'ils ne peuvent pas s'affronter « au nom » d'une même grammaire, c'est-à-dire « avec » une même grammaire et tout ce dont elle est le nom¹³³. Oubliant le vieux Baruya se lançant dans une cérémonie guerrière avant de se faire rappeler à l'ordre par un plus jeune, C. Lemieux affirme que « la faute relève *toujours* de l'ordre de la confusion entre *deux* grammaires »¹³⁴. Ce qui, cette fois, n'est pas plus exact d'une grammaire linguistique que d'une grammaire morale— à moins de penser à ces enfants perdus dans leur bilinguisme, ces petits franco-allemands qui veulent « pipi faire ». Commettre une « faute » ce n'est pas nécessairement « suivre » une règle qu'on n'aurait pas du suivre, parler une langue étrangère ou en mélanger deux, c'est aussi - parmi mille autres possibilités - la suivre *comme* on n'aurait pas du la suivre.

Surtout, que ces fautes « *inter* grammaticales » soient (hors grammaire publique réputée avoir le monopole de la « critique interne ») écartées par le modèle revient à prêter à ces grammaires normatives une *cohérence* qu'un ensemble de règles *morales* ne peut pas avoir. Ce que confirme l'hypothèse d'impossibilité. De nouveau, l'approche est enlestée d'un legs linguistique inapproprié : *on ne pourrait parler dans deux grammaires en même temps, sauf à être inaudible*. Or si c'est si vrai, dans une certaine mesure¹³⁵, d'une grammaire réelle, ce ne l'est pas d'une « grammaire » morale. Nous nous accommodons fort bien de positions et de prises de positions qui, du strict point de vue du grammairien, celui de l'auteur, seraient insensées.

Ces trois grammaires qui se chassent les unes les autres sans pouvoir cohabiter deviennent, de ce fait, plus que structurantes : fortement *contraignantes*. Surtout, alors qu'il entendait se saisir de « l'impureté grammaticale » du monde *c'est la part du flou et jusqu'à son indéniable efficace critique*, le « fouillis moral »¹³⁶ de nos pratiques, le postulat le plus solide du modèle, qui risque de lui échapper.

suivante n°164 : « Plus nous nous plaçons dans la grammaire du réalisme, moins il nous devient possible de nous exprimer en même temps dans la grammaire publique [Comme le dit Simmel, « *valeur et réalité* sont quasiment deux langues différentes] » (p.191).

¹³². Sur ce consensus qui ne suppose pas nécessairement et surtout ne repose pas sur un partage de valeurs : Dobry 1986, p. 47-66.

¹³³. Redéfinie comme esprit du jeu rappelant Piaget, la grammaire cesse d'être seulement une « exigence commune aux règles dérivées » pour devenir « la condition de coopération » voire, si l'on en suit l'échange entre Kane et les esquimaux, la condition de son succès.

¹³⁴. Proposition 132 p. 159.

¹³⁵. Dans une certaine mesure, car une grammaire réelle amène à distinguer acceptabilité et grammaticalité (i.e. est « acceptable » sans être correct grammaticalement une formule comme « la maison à mon oncle ») tandis que le grammairien réel accepte – certes en les hiérarchisant - des usages « soutenus » *et* des usages « vulgaires ».

¹³⁶. Pour reprendre l'expression d' E. Illouz (2003, p. 159). On veut bien entendre que la critique puisse consister à pointer une contradiction *entre* des pratiques *et* des principes voire une contradiction

Imaginons que Beecroft ait dit défendre Minik parce qu'il y avait là une honte nationale et parce qu'il se retrouvait dans sa situation de déclassé, y serions-nous nécessairement moins sensibles ? C'est faire peu de cas de l'efficacité d'une critique « non dupe ». Imaginons encore qu'il ait reproché aux autorités avec leur façon « d'instituer des différences », un coupable mépris de classe - et sans grammaticaliser ce que serait la juste différence- l'aurait-on nécessairement moins entendu ? Et, bien davantage qu'une forme ou une « règle de tolérance aux écarts »¹³⁷ laissant passer une critique « brouillonne », c'est là le quotidien baroque de nos pratiques morales. Car, plus généralement, il n'est pas aberrant de penser que *plus* une critique est bigarrée, moins elle « est claire » et plus grandes sont ses chances, d'offrir à autrui des « raisons partageables en toute généralité ».

Enfin, octroyer le monopole de la critique interne à la grammaire publique revient de nouveau à épouser le sens le plus têtue de la grammaire (i.e. théorie de la pratique) et, avec cela, l'idée que seule une critique grammairienne (« c'est toute la différence entre adverbes et adjectifs ») mérite d'être qualifiée de critique. Et c'est pourquoi, au mépris de la notification réaliste d'une « faute » réaliste par exemple, la grammaire (publique) semble être la seule qui permette de *produire* « à partir d'une syntaxe donnée des énoncés infinis »¹³⁸. C'est peut-être leur usage plastique sans être amorphe qu'il aurait été judicieux de retenir des grammaires linguistiques. Quoiqu'il faille sans doute, pour sociologiser tout à fait cette notion, se garder de localiser (la force de) la critique *interne*, les énoncés contraires soutenus par une même syntaxe donc, dans les discours ni surtout, puisqu'il ne sont pas « classés » sur la seule foi du Verbe indigène et deviennent tous « publics », dans les Idées.

La fécondité sociologique de la philosophie de M. Walzer nous semble précisément là : dans sa capacité à considérer l'indexation interne de la critique sous l'angle de son *enracinement social*¹³⁹. Par contraste, estimer qu'une critique interne est supérieure ou « est » tout court - parce qu'elle se « hisserait » dans la grammaire des idéaux qui en serait la « condition de possibilité » - fait écran à l'essentiel. En localisant les ressorts de la critique *dans l'exposé de « la grammaire de la communitas »* (où l'on retrouve l'acceptation de la grammaire comme théorie de la pratique), cette épistémologie nous détourne de *l'exploration de la communitas elle-même*¹⁴⁰.

De même, la conception des « fautes » comme « confusion des grammaires » suggère que de les relever, d'en faire la critique donc, consisterait à provoquer un « choc des grammaires ». Comme si la critique *naissait* de la contradiction qu'elle

entre des principes (cf. proposition 11, p. 29 : « la notification d'une faute grammaticale consiste toujours dans la mise en évidence d'une *contradiction* : p pourtant non q ou non q bien que p. ») - mais pas « toujours ». Et il est dommage de se priver de constater que cet « art de la séparation », pour le dire avec M. Walzer (1992), prend lui-même place *dans* la confusion ordinaire *des principes et des pratiques*.

¹³⁷. p. 34.

¹³⁸. Certeau 1980, p. XVIII.

¹³⁹. Si toutefois on se réfère, non pas au premier essai, « Les trois voix de la philosophie morale », mais à l'essai sur « L'Exercice de la critique sociale », « philosophiquement peu respectable » de M. Walzer, 1987, p. 51 et sq.

¹⁴⁰. De nouveau, ce n'est pas là seulement le prix de la recherche de réalités universelles- d'autant qu'il s'agissait aussi d'étudier le singulier - c'est d'abord une orientation de méthode.

porte et jaillissait, au frottement de la tectonique des plaques grammaticales, pour peu qu'un individu désire une nouvelle « atmosphère ». Pourtant, l'idée même de « faute grammaticale » avait ceci d'enthousiasmant, selon nous, qu'elle se situait dans un impensé *des* sociologies de la critique en suggérant tout ce que « la » critique ordinaire *doit* à l' « ordre établi »¹⁴¹. De sorte qu'on regrette que cet ordre ne soit en définitive qu'idéal et la grammaire ainsi comprise la *seule institution critique*¹⁴².

En résumé, si l'on doit considérer que la critique est rendue possible par la coexistence de différentes grammaires et/ou l'existence d'une seule, que le conflit comme la paix sociale sont métrarèglés, que ces métrarègles sont impossibles et, pour finir, que rien en dehors de la grammaire n'explique la grammaire, alors ces (cette ?) grammaire(s) ne désignent pas *des* causes morales mais *les causes de* l'activité morale elle - même. *Sauf* à ce qu'elles soient présentées comme des constructions sociologiques.

Il nous semble que se paye ici le prix du déni d'objectivation caractéristique de ces analyses grammaticales. Il est bienvenu que les descriptions ne soient pas aussi minces qu'il l'était annoncé, que *La tentative d'épuisement d'un lieu parisien* en somme, sans quoi elles ne donneraient rien à penser, juste de quoi se convaincre qu'il faut laisser les acteurs parler d'eux. Mais à force de rappeler qu'il s'agit exclusivement ou – ici - d'abord, d' « épuiser la série des *parce que* »¹⁴³ ces usagers de la grammaire ont fini par s'interdire de voir qu'ils opposaient bien une « interprétation plus forte à celle des acteurs »¹⁴⁴, même si ce n'est pas en termes de structure sociale mais de *structure grammaticale*. Au sens *fort* du terme.

2.6. La grammaire : contenu ou cause de l'activité morale ? (2/2) Le déterminisme sociologique des tendances grammaticales.

Notons qu'en ne s'intéressant pas exclusivement à la « série des *parce que* », *cette* sociologie innove mais, selon nous, cette originalité révèle une représentation de la « chaîne des pourquoi » ou, plus justement, des *pourquoi comme d'une chaîne*, partagée en creux par la grande majorité des analyses grammaticales et susceptible d'expliquer le soin mis d'ordinaire à faire abstraction de « la » « structure sociale ».

On partage la préoccupation de l'auteur de ne pas rabattre brutalement l'activité morale des acteurs sur la boîte (souvent) noire de leur socialisation ou de « l'histoire de cette socialisation ». Et on avait cru qu'il ferait de la grammaire – mais est-ce seulement possible sans dénouer l'ensemble des ambivalences qu'elle contient ? - le fil rouge d'une analyse consistant à s'intéresser à l'acteur en train de lire (action en situation) puis au fait qu'il ait des livres à sa portée (« tendances des

¹⁴¹. Pour un résumé de ce point de convergence entre sociologie critique et sociologie de la critique autour de l'idée que la critique est rupture avec l'ordre établi et affaire d'extériorité : Rambaud 2015, p. 38-44.

¹⁴². Sur cette conception de l'institution cf. Lemieux, 2009.

¹⁴³. Selon la formule de P. Ricœur, « remonter la chaîne argumentative jusqu'à des énoncés de généralité élevée au sens où ils sont *acceptables par des acteurs non spécifiés* et où leur validité ne dépend plus des *dimensions contingentes* de la situation », cité dans Boltanski 1990 a, p. 132.

¹⁴⁴. *Ibid.* p. 132.

raisons à se manifester »)¹⁴⁵ pour se demander comment il a appris et apprend à lire (*acquisition* des « tendances corporelles à agir »)¹⁴⁶ et pour quoi faire. Mais, pour prolonger cette métaphore (la sienne), si ces « tendances » environnementales et corporelles l'intéressent c'est plutôt pour expliquer pourquoi *l'acteur bute* sur des mots (i.e. « expliquer la faute ») et se demander comment lui apprendre à *mieux* lire (i.e. « politique du changement »). Comme si elles n'expliquaient pas tout autant l'« excellence » et surtout comme si ces « grammaires – causes » étaient à ce point stables et homogènes qu'elles pouvaient permettre d'anticiper ce qui n'est pas encore.

On s'étonne d'autant plus de cette rigidification que le seul fait d'agir était censé réorganiser « immanquablement » l'équilibre de nos tendances.¹⁴⁷ Or, si on doute du pouvoir structurant des situations prises isolément (Saint Augustin a-t-il volé des poires plus d'une fois ?), on doute également de l'excès inverse, à savoir de prêter à ces dispositions grammaticales une inertie et un rapport d'osmose avec leur environnement tels que les sonder serait à la fois déceler des « origines » et améliorer, fut-ce sur le mode de la « chance », leur « futur ».

Cette étrange cohabitation d'un écueil et de son envers se retrouve dans la reconceptualisation de l'*habitus*. En le définissant comme « *pluri - grammatical* », C. Lemieux prend une distance bienvenue avec une tendance appauvrissante à considérer l'*habitus* comme monolithique¹⁴⁸. Mais l'aménagement aurait été plus heuristique si ce concept avait continué à désigner l'air de famille durablement observable entre des conduites phénoménalement différentes et non la coïncidence toute conjoncturelle de tendances ou d'idées rattachables à des grammaires différentes, devenues (manière de souligner la rareté de l'*habitus* ou de reconduire le dualisme pensée cohérente vs action approximative ?) compossibles. L'*habitus* de Scandella rend-il mieux compte de sa capacité à être et faire « *several things at once* »¹⁴⁹ s'il désigne le moment précis où son repentir est à la fois une affaire pragmatique et de principe ?

En outre, puisque cet « *habitus* » en vient à qualifier une décision ayant la force de l'évidence, quand convergent ce qui n'est pas loin d'être des schèmes *rigides*, on n'a pas véritablement rompu avec le biais mécaniste tout en perdant la capacité de cette notion à embrasser la complexité d'un « moi social », pour le dire avec E. Goffman. Le réserver aux occurrences où se réaliserait une exceptionnelle activation de plusieurs grammaires d'ordinaire concurrentes, c'est rater à nouveau la

¹⁴⁵. Ce point est essentiellement traité dans la proposition 80 (p. 103-105) précitée: les tendances du gâteau au gingembre à se manifester dans l'environnement de Bartleby.

¹⁴⁶. Lemieux 2008, 179-205.

¹⁴⁷. Scolie 72 b., « Dynamisme et réorganisation des tendances à agir » p. 212.

¹⁴⁸. Pour un rappel utile de cette plasticité de l'*habitus* : Bourdieu, 1980 b, p. 134 ou 1997, p. 199- 225. Pour une conception plus nettement plastique encore de ce jeu des *habitus* qui n'a rien d'homogène et n'a pas « besoin » pour fonctionner d'être ajusté à des situations structurées de manière homologue cf. Dobry 1986, p. 240 et sq. On peut également renvoyer aux analyses B. Lahire. Si ce n'est que - comme celles du *Devoir et la Grace* sur son mode (non grammatical)- elles tendent à reproduire, à une petite échelle, cette « rigidité » en laissant à entendre que si l'*habitus* est pluriel, c'est qu'il est composé de différentes dispositions qui, elles, ne le sont pas (voir notamment sa réflexion autour de Piaget sur les « schèmes spécifiques » (Lahire, 2001, p. 142 et sq.)

¹⁴⁹. Citation de G. H. Mead (*The Philosophy of Present*) « sociality is the capacity of being several things at once » placée en exergue.

possibilité d'y voir « un système de virtualité ne se réalisant qu'en situation » à l'instar d'une grammaire *génératrice* de pratiques d'une *imprévisible* nouveauté¹⁵⁰.

2.7. La grammaire comme puissance magique : une conception problématique de l'explication.

La progression des opérations de recherche censée rendre compte de la totalité de la praxis avec ces grammaires éternellement doubles produit un résultat détonnant. La succession « compréhension » - « description », côté raisons, tend à consacrer un constructivisme plus que discursif : idéal. La combinaison « explication » – « prédiction », côté tendances, amène à redonner vie au spectre sociologiste auquel l'analyse avait voulu échapper et qui la hante malgré tout. Et si le caractère grammatical de ces tendances (naturel, réaliste et public) vient amender le déterminisme sociologique transitant dans cet usage des « concepts dispositionnels », c'est pour redonner des couleurs au déterminisme idéal¹⁵¹.

On aurait préféré que l'auteur retienne de l'explication, au sens commun du terme, ce qu'il avance de la « description » : il n'est pas nécessaire pour comprendre une interaction d'en rechercher les « origines »¹⁵². Et tire à cet endroit les conséquences de ce qu'il signale en matière de « compréhension » : un monde suffisamment incertain pour qu'on ne puisse y déceler des « chances » à venir. Ou encore qu'il place dans l'explication ce qu'il a mis dans la « prédiction » : l'intérêt pour les dimensions incorporées et objectivées du monde social et la formulation d'hypothèses rétrodictives, au statut dès lors bien moins hypothétiques et moins mécaniquement « causales ». Et finalement, ne serait-ce que pour ne pas remettre des verrous sur les portes ouvertes à la plasticité, qu'il ne soit pas question de « prédiction ».

Et si on comprend mieux qu'en concevant les *ressorts* sociaux qui débordent l'ordre de « l'action en train de se faire » comme des « causes », les sociologies grammaticales se soient interdit de les considérer pour comprendre la rationalité des acteurs et l'incertitude des situations, il n'en était sans doute pas besoin.

A en juger l'interprétation de l'échange entre Chapelain et Montausier, la tâche paraît impossible. En outre, à moins que de montrer sa compréhension pour les acteurs compte davantage que de comprendre la leur, on *finit* par douter que les acteurs aient de (bonnes) raisons d'agir comme ils agissent. A quoi cela sert-il, du point de vue de la connaissance, de répéter que Bartleby, le scribe de la nouvelle d'H. Melville qui refuse toute collation de copie « parce qu'il ne préférerait pas » puis de déjeuner parce qu'« il n'en a pas l'habitude », a ses raisons ? Et de n'être jamais bien loin de reprocher à son supérieur de le considérer comme « dérangé » ? Il est toujours aussi tentant de croire que Bartleby « pense seul et dans sa tête » et il en va

¹⁵⁰. Voir respectivement Bourdieu 1988 et 1967.

¹⁵¹. La façon de concevoir les dispositions comme grammaticales (c'est-à-dire comme une affaire de sentiment ou de contraintes ou d'idées) tend, sans nécessairement les rendre plus plastiques, à saturer idéellement les concepts dispositionnels – de sorte qu'effectivement « on pourrait fort bien remplacer le mot tendance à agir par celui d'idées » (Scolie 70, p. 207)

¹⁵². Sur ce risque de « régression à l'infini » faiblement explicatif cf. scolie 19, « Vanité du socio-constructivisme », p.60-61.

désormais de même de son patron faute de se voir préciser qu'il se conforme à la dominante grammaticale émergeant de ces « formes de vie » (un lieu de travail, une prison).

On ne comprend pas non plus ce que cette fiction a placé au cœur de l'intrigue et mérite tout notre intérêt sociologique¹⁵³ : une action à ce point transgressive, incongrue (i.e. le refus de travail au travail), qu'elle abolit la sanction qu'elle « appelle » ou plutôt que la « forme de vie » dans laquelle elle se déroule tend à appeler. Autre manière de dire qu'il n'est nul besoin de suspendre ou de différer l'étude des dimensions stabilisées de l'environnement pour faire place à l'incertitude et – mieux - la rendre intelligible.

Il se confirme ainsi que la plus sûre manière de « prendre très au sérieux » les motifs avancés par les acteurs, de leur rendre leur sérieux, est encore de considérer leur « *rationalité (comme) socialement structurée* »¹⁵⁴. C'est précisément le point aveugle d'une conception de la raison comme « discontinuité » et qui ne gagne pas en clarté à considérer que « ces discontinuités nous deviennent naturelles (deviennent « tendances ? ») à force d'en maîtriser la grammaire »¹⁵⁵, si cet « à force » est laissé à son opacité.

L'analyse estime bien les acteurs socialisés mais aucune « scène d'instruction »¹⁵⁶ de la grammaire, selon la formule de Wittgenstein, ne retenant jamais son attention ou jamais en ces termes¹⁵⁷, elle s'est privée d'une solution efficace, surtout s'il s'agit de donner la réplique aux sciences cognitives, pour rendre compte de « l'autorité » de « règles » qui, même réputées universelles, n'ont rien d'inné. Et de montrer que les hommes ne sont pas « habilités à la grammaire comme les éléphants à porter leurs trompes » offre un remède au mentalisme plus convaincant que l'intérêt pour les « raisons visibles » (parfois trompeuses) ou pour les choses tangibles (i.e. « le bus qui arrive ») dont l'incontestable matérialité ne parvient pas à dissiper entièrement le sentiment d'irréalité provoqué par leur réintroduction dans les « motifs d'agir ».

La scansion des opérations de recherche, aussi parce qu'elle réintroduit sous une forme brouillée la redoutable partition entre « comprendre » et « expliquer », fait finalement de la grammaire le nom d'une nouvelle puissance magique, doublement causale.

¹⁵³. Le recours à l'improbable *Bartleby* n'a pas fini d'agacer mais la question de la pertinence sociologique du matériau fictionnel n'est pas, selon nous, toujours bien posée. En la matière, la question n'est pas de savoir si la sociologie doit s'appuyer sur des fictions réalistes d'un point de vue sociologique – car alors autant mobiliser des situations empiriques réelles. C'est de faire en sorte de trouver dans les œuvres romanesques, y compris dans les fictions les moins réalistes et peut-être *surtout*, matière à interroger à nouveaux frais des situations concrètes et de manière sociologiquement réaliste.

¹⁵⁴. Dobry 2009 p. XXI- XXIII.

¹⁵⁵. Exemplification de la proposition 3, p. 23.

¹⁵⁶. Wittgenstein 1961 (1953), p. 208 et sq., et Wittgenstein 1983 (1938), partie VII, § 26. Sur cet autre usage de Wittgenstein voir Chauviré 2004.

¹⁵⁷. Du point de vue de l'analyse, « l'observation de la façon dont les individus se signifient mutuellement leurs « devoirs » n'est jamais pour le sociologue qu'un « moyen de *décrire positivement l'autorité qu'ils reconnaissent à la grammaire* », (p. 119) alors qu'il y a là, selon nous, matière à *expliquer* l'autorité prêtée à des règles.

2.8. Le « sociologue » en « grammairien ». Peut-on faire une « sociologie morale »¹⁵⁸ de la morale ?

Surtout, il vient à l'idée que cette division des tâches loin d'être « technique »¹⁵⁹ est *morale*.

Si l'auteur entend prévoir l'avenir des conduites en remontant droit à leurs « origines » alors qu'il insiste sur la labilité des dispositions et la pluralité des environnements, si son « présentisme »¹⁶⁰ devient futurisme, c'est peut-être aussi qu'il veut croire *certain* de pouvoir agir sur eux dans le sens désiré, quitte à ossifier sa sociologie. Il ne serait pas le premier à vouloir résoudre ce qu'un esprit scolastique vit comme une contradiction (entre la politique dont il fait la promotion militante et la perception savante de sa fragilité) en cédant, quelle qu'en soit la forme, en acuité sociologique.

Si les (relations entre) structures mentales et sociales, suffisamment causales pour anticiper le futur, sont écartées pour reconstituer le présent, c'est (aussi) qu'il ne faut pas *concurrer* les acteurs sur le terrain explicatif – *sauf* à leur « rendre justice » selon un précepte largement fréquenté bien au-delà du pragmatisme. Il ne faudrait pas courir le risque de décrédibiliser leur activité morale en montrant ce qu'elle doit aux formes d'inertie du monde tel qu'il est (i.e. la définition de la « raison » comme « discontinuité ») et ne s'y intéresser qu'à la condition ou du moins avec l'objectif de le rendre meilleur (i.e. la partition description compréhensive/ explication prédictive-méliorative).

Cette ambition morale qui motive la division des tâches complique la réalisation de chacune d'elle – jusqu'aux solutions préconisées pour éviter que la normativité du chercheur n'handicape la compréhension de celle des acteurs. Isoler *une* seule rationalité dominante *et* rapprocher deux principes, le « principe de rationalité » (« autrui a ses raisons ») et le « principe de charité »¹⁶¹ (qui évoque spontanément : « elles ne sont pas nécessairement ignobles ») permet effectivement de produire une « description juste » : le jeu de la sève est une cérémonie de fiançailles, *pas* une séance de brimades¹⁶². Mais, au-delà de cas précis, elle n'est pas pour autant *exacte* tant la tentation est forte d'écarter toutes les raisons qui ne *nous* paraissent pas nobles, trop « brouillonnes » ou pas assez « sympathiques ». Trancher entre ce qui peut rester empiriquement indécidable, comme y invite l'« impossibilité », et réunir des points de vue méthodologiquement distinguables, comme y incline la « charité », c'est considérer que la rationalité des pratiques collectives se livre toujours en *solution pure*, au double sens – moral - du terme : homogène grammaticalement et sensée pour un grammairien. C'est aussi leur conférer l'heureuse cohérence qu'un intellectuel critique prête aux siennes, allant un pas plus loin dans la confusion entre être et

¹⁵⁸. Ce fut un temps l'un des noms de cette épistémologie et, selon nous, elle désigne plus exactement que le label de « sociologie pragmatique » ou « de la critique » (vs. sociologie critique) les prétentions normatives de cette sociologie grammaticale .

¹⁵⁹. Introduction, « Tâches premières, taches secondes », p. 9

¹⁶⁰. p. 209.

¹⁶¹. Exemplification de la proposition 83 et scolie 34, « Limites de la charité interprétative », p. 107 et sq.

¹⁶². p. 46 et sq.

devoir être, grammaticalité et acceptabilité, que ne s’y autoriserait un grammairien de la langue. De sorte qu’on doute qu’une grammaire morale puisse être au sociologue ce qu’une grammaire linguistique est au grammairien : *son objet, sa méthode et son but*.

Si besoin en était, il se confirme qu’il est tout à fait possible, dans un « langage naturel » au sens de J-C Passeron¹⁶³, de jouer à deux « jeux » en *même temps*, en l’occurrence savant et politique. Et sans nécessairement entamer sa force démonstrative et subversive, même à s’adresser à un public (universitaire) pris dans des exigences de « cohérence » fortes. Mais s’il y a impossibilité entre des règles ou des principes d’ordre différent, elle est peut-être là. Car à vouloir armer « la » bonne critique et non la « mauvaise » - ce qui est loin d’être propre à la « sociologie morale » et plus commun que ne le laissent à entendre les appels proverbiaux à dissocier le savant du politique - c’est *l’explication (compréhensive) pour l’explication (compréhensive)* des pratiques morales qu’on finit par désarmer.

Il nous semble donc périlleux de *s’autoriser à vouloir servir* « la » critique sociale *dans* sa sociologie et plus raisonnable, quoique pas plus aisé, de se contraindre à ne discipliner sa recherche qu’à l’aide d’une seule critique : une critique épistémologique soucieuse de se défaire d’une pente à laquelle les visages de janus de la grammaire et les plaisirs scolastiques immédiats qu’elle recèle donnent toute latitude : « *l’imposition de valeurs* »¹⁶⁴.

Car la difficulté n’est pas seulement de faire aligner le fonctionnement de ces grammaires morales sur des grammaires linguistiques, c’est aussi de saisir la pratique en grammairien et d’y projeter une normativité qui est loin d’être universelle. On ressaisira ici sous une forme épurée les six principaux postulats de cette orientation grammairienne de la sociologie dont on peut retrouver les traces, plus fragmentaires, au-delà de cette systématisation.

1. *Il est impossible de parler sans grammaire, sauf à être insignifiant* : toute pratique manifeste des règles.
2. *La grammaire est à la fois celle contenue dans les pratiques et la théorie de ces pratiques* : la réflexivité des acteurs et, en dernière instance, celle du sociologue consiste à clarifier la grammaire de la grammaire (i.e. à expliciter la première grammaire en exhumant la seconde)
3. *On n’explique jamais mieux de ce que l’on fait en disant ce qu’on dit qu’en remontant à la grammaire de la grammaire* : l’exposé de cette grammaire rend la pratique intelligible et sa discussion a des vertus exemplaires.
4. *Si les acteurs commettent des fautes ou ne s’entendent pas, c’est qu’ils ne parlent pas la même grammaire* : ces tensions révèlent l’existence de plusieurs grammaires.

¹⁶³. Passeron 1991, p. 371 et sq.

¹⁶⁴. Kalinowski 2005. Par rapport à la traduction canonique du précepte du « Wertfreiheit » wébérien par J. Freund en terme de « jugement de fait » vs « jugement de valeurs » (comme si leurs relations étaient celles du poison à l’antidote), I. Kalinowski apporte une clarification essentielle en préférant parler de « non imposition de valeurs (non pas accéder à un PH moral neutre mais ne pas prêter autrui ses propres valeurs quand elles lui sont étrangères) au plus près, selon nous, de l’épistémologie de M. Weber. Voir en ce sens : « L’objectivité de la connaissance dans les sciences et la politiques sociales » dans Weber 1992 (1904), pp. 122-136 et 365 et sq.

5. *Il est impossible de parler dans deux grammaires en même temps, sauf à rester inaudible* : la force de conviction d'une critique voire sa condition de possibilité est affaire de cohérence idéale et argumentative.
6. *La grammaire n'a pas d'autre explication qu'elle-même* : elle permet de dire et de (re)faire la grammaire. Miracle de la grammaire qui soulage à la fois la recherche de causes sociologiques à la causalité un peu trop affirmée pour ne pas être inquiétantes et la recherche de ressorts militants voulus suffisamment solides pour être prometteurs.

3. Faut-il abandonner la grammaire sur tous les terrains sociaux ? Réflexions sur d'autres usages (entièrement) métaphoriques.

On le voit, la notion de grammaire entretient des relations affines avec chacun de ces postulats plus ou moins phénoménologiques et permet, sans doute mieux qu'une autre, de les réunir - en l'espèce, de les totaliser. Mais faut-il pour autant abandonner ce vocable une fois constatées ces difficultés ? Sans doute pas, tant leur réfraction est incomplète. Ces postulats et les distorsions analytiques qui en résultent peuvent être présents sans qu'il ne soit question de « grammaire ». Inversement, il peut être question de « grammaire » sans que ces postulats ne soient en jeu. Ils sont par exemple absents des sociologies qui y recourent de manière imagée : parce que cette sorte de comparaison n'est pas raison, précisément parce que le sociologue n'est pas dans le rôle du « grammairien » et que le système normatif désigné *comme* une « grammaire » est bien fait de règles indigènes.

C'est en exposant cette dernière famille d'usages de la grammaire qu'on terminera cette discussion. Cette ouverture permet à la fois de compléter le tableau de ses occurrences et de retrouver les ambitions de méthode ou de synthèse déposées dans cette notion – sous un mode sensiblement décalé. Car, on l'aura compris, pour qui se demande à quoi l'idée de grammaire peut bien servir, le *Devoir et la Grâce* donne matière à penser, avec et contre lui - ce qui pour le lecteur est bien l'essentiel. Il invite également, en s'y autorisant avec une liberté rafraichissante dans un état des débats théoriques parfois figé, à proposer des rapprochements *a priori* incongrus et à faire dialoguer des options qui, trop souvent, ne se rencontrent pas. C'est donc dans cet esprit qu'on a eu envie d'en conclure.

Les usages « impressionnistes » de la grammaire - au sens où ils se tiennent à l'écart des deux usages conceptuels de la grammaire, ne se prononcent pour aucun d'eux et n'en font pas davantage qu'un rapprochement suggestif – méritent en effet l'attention. S'ils contribuent au nombre d'apparition des « grammaires » et, de ce fait, au flou entourant cette idée, ils ont cependant un point commun et qui n'a rien d'anodin. Ils se déploient « spontanément » au sujet d'espaces sociaux dans lequel il existe effectivement, sous des formes plus ou moins abouties, une *activité de formalisation normative de la pratique et un « savant dans la machine »*¹⁶⁵ ou si l'on préfère un travailleur intellectuel. Plus qu'un « air de famille » entre pratiques morales, c'est bien ce *type* de pratiques morales qui, dans cette perspective, sont

¹⁶⁵. L'expression de Bourdieu (1994, p. 222) s'inspire de la critique du dogme du « fantôme dans la machine » de G. Ryle.

qualifiées de grammaire. Sans prétendre à l'exhaustivité¹⁶⁶, c'est le cas de la « grammaire du pardon » portée par les « ingénieurs de paix » étudiée par S. Lefranc et C. Jouhanneau; de la « grammaire de la parité » indissociable de l'investissement d'intellectuelles féministes identifiée par E. Lépinard, L. Bereni et A. Revillard ou encore de la « grammaire des discours humanitaires » qui apparaît dans les travaux de P. Dauvin, J. Siméant et P. Juhem.

Le degré et plus encore *la manière* dont cette entreprise de systématisation normative se trouve incarnée à Médecins Sans Frontières (MSF) nous ont décidé à aller un peu plus loin dans cette perspective (entièrement) métaphorique pour faire de la grammaire - et surtout des grammairiens- une *analogie contrôlée*¹⁶⁷ susceptible de rendre compte de la *singularité* de ses pratiques critiques. Cette ONG a en effet pour particularité de s'être dotée d'un centre de recherche, le CRASH (Centre de Réflexion sur l'Action et les Savoirs Humanitaires) et de sa propre théorie de la pratique, vulgarisée dans les « kits bibliothèque de base » envoyés sur ses missions et caractéristique, au-delà, d'une « école française de l'humanitaire ». En l'espèce, cette (quasi) grammaire, au double sens du terme et d'abord au sens le plus têtue du mot, est bien un ensemble de règles perçues comme des règles par les acteurs *et* formalisées comme des règles par certains d'entre eux. Car, en dégagant des règles à partir des régularités de la pratique et en les hiérarchisant, les intellectuels de MSF réalisent une activité de rationalisation (morale) pensable par analogie avec celle d'un grammairien réel¹⁶⁸. Les différentes facettes de l'intellectualisme inhérentes à cette opération de grammaticalisation comme le fait de transformer une régularité en règle, d'y voir la condition de la critique ou d'en attendre une certaine cohérence cessent d'être un *biais d'enquête* : elles font partie de *l'objet empirique* lui-même. Du moins, à la condition de ne pas rapporter toutes les pratiques des acteurs à cette grammaire et de voir tout ce qui la sépare d'une

¹⁶⁶. Dans la série des arts de (bien) faire systématisés, il n'y a pas de hasard à ce que F. Braudel parle de « grammaire des civilisations » à l'appui de sa promotion de sa nouvelle manière d'étudier et d'enseigner l'histoire ou que R. Aron récuse la « grammaire » de la guerre de K. Von Clausewitz.

¹⁶⁷. C'est-à-dire une analogie dont la valeur ne repose pas sur la « persuasion clandestine » d'une « interprétation mimétique » ni davantage sur « le prestige de la discipline exportatrice » - ce qui a pu contribuer du succès de cette notion de grammaire *via* Wittgenstein. Passeron 2006 (1991), p. 243-257.

¹⁶⁸. Sous ce rapport, pour paraphraser l'acception qu'A. Ogien retient de la grammaire et son analyse de ses rapports avec la « langue vernaculaire », la grammaire est *le produit d'une activité – morale - d'un genre particulier* qui consiste à « objectiver », « typifier », « ordonnancer » et « normaliser » les pratiques. (Ogien 2007, p. 95 et sq). Cet usage de la grammaire ne consiste donc pas à se faire soi-même critique en sociologue-grammairien mais à rendre plus intelligible l'activité critique de (quasi)grammairiens tout à fait indigènes, quoique familiers des sciences sociales. L'acronyme de CRASH, Centre de Réflexion sur l'Action *et* les *Savoirs* Humanitaires, résume bien l'ambivalence de cette grammaire de la grammaire – dont on peut ici tirer parti. Ces « savoirs » et « actions » préexistaient effectivement à leur réflexion et ces théoriciens sont effectivement en mesure d'en révéler certaines des dimensions « objectives » mais en les « réfléchissant », ils leur confèrent un sens nouveau, plus et mieux réfléchi. Grammaticaliser en matière morale c'est se saisir d'une morale et lui ajouter une nouvelle épaisseur de morale - qui n'est d'ailleurs pas sans effet, en retour, sur les pratiques peu ou pas grammaticalisées. Filier la métaphore aide donc à comprendre ce que les règles font des usages *et* aux usages comme ce que les usages font des règles *et* avec elles. Pour une présentation plus complète, on renvoie à l'introduction remaniée de la thèse de doctorat parue dans Rambaud 2015, p. 60-73.

grammaire linguistique, y compris sur ce terrain où la métaphore produit un certain rendement analytique¹⁶⁹.

Si on les rapporte aux usages conceptuels antérieurement évoqués (mais il ne faut pas pour autant oublier leur plus value *locale*), ces usages imagés frayent des pistes intéressantes. Dans le paysage actuel des grammaires, qu'ils travaillent ou non la métaphore, ils ont tout d'abord l'avantage de ne pas *la laisser* travailler l'analyse comme les données sur tous les terrains sociaux, c'est-à-dire aussi sur les terrains les moins accueillants. S'il faut postuler l'existence de formes de « continuité » entre l'action et la règle morale et surtout trouver matière à observer leurs rapports, les univers sociaux effectivement dotés d'une théorie normative de la pratique semblent, sous réserve de vérifications, de bons candidats auxquels prêter quelque chose *comme* une grammaire. De fait, ils offrent également au chercheur une manière, toute empirique, d'améliorer la capacité de son analyse à se garder du double écueil du « piège scolastique » et du « déni de réflexivité ». *A fortiori* si l'image grammaticale permet de mieux comprendre et, avant cela, de retrouver les théories et les théoriciens *tout à fait indigènes* de la pratique dont se détournent les tenants des deux usages « conceptuels » de la grammaire, chacun selon sa pente. La sociologie critique, parce qu'elle tend à considérer ces théorisations sous l'angle d'un obstacle à l'analyse des pratiques davantage que comme un de ses objets. La sociologie de la critique parce que le chercheur fait lui-même acte de grammairien et/ou tend à ne retenir que les moins indigènes des « grammairiens » – à l'exception notable de ceux formant la matière du *Nouvel esprit du capitalisme*¹⁷⁰.

Aussi prometteuse que puisse être cette orientation, on ne peut cependant en déduire qu'il faille réserver à la grammaire un usage entièrement métaphorique, ni qu'il soit toujours pertinent de filer cette métaphore, de la circonscrire à ce seul type de lieux sociaux riches de leurs propres intellectuels et, encore moins, l'étendre à d'autres aux caractéristiques *a priori* proches. Car la question est d'ordre très empirique et les usages de la grammaire sont possiblement infinis. Même à isoler certaines tendances sociologiques en matière de grammaire, comme on a tenté de le faire ici, il est impossible de prévoir les fins et les bénéfices de connaissance auxquels elle pourrait servir.

Par contre, quel que soit l'intérêt sociologique qu'on découvrira à l'idée de grammaire, on gagnera sans doute (au moins en clarté) à se demander *qui*, de l'acteur ou du sociologue, peut être considéré comme *son grammairien*. Et selon toute vraisemblance, on ne perd rien à continuer de réfléchir aux conditions, indissociablement théoriques et empiriques, auxquelles il est possible de *ne pas rester captif et/ou de tirer parti de son passif linguistique* – étonnamment résistant.

¹⁶⁹. Pour une synthèse récente sur cette nécessité de faire disjoncter la métaphore : Passeron 2000, p. 13-33.

¹⁷⁰. Boltanski & Chiapello 1993. Par rapport aux analyses qui, dans la suite du modèle des Cités, traitent des philosophes classiques en « grammairiens du monde social » (Nietzche, Bossuet, Spinoza etc.), cette sociologie empiriquement étayée par des manuels de management donne, en effet, à penser deux inflexions intéressantes : s'attacher à des grammairiens d'un monde social et, puisque ces théoriciens sont indiscutablement *locaux*, s'assurer que la grammaire soit effectivement une « construction au *second degré* » de la morale des acteurs, pas au *troisième degré*.

Bibliographie

- Austin J. L. (1970), *How to Do Things with Words*, Oxford, Oxford University Press.
- Barthe Y., De Blic D., Heurtin J-P., Lagneau E., Lemieux C. & Linhardt D. (2013), « Sociologie pragmatique: mode d'emploi », *Politix*, no. 103, pp. 186-187.
- Boltanski L. & Chiapello E. (1993) *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Métailié.
- Boltanski L. & Thévenot L. (1991) *De la justification, Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.
- Boltanski L. (1990 a), « Sociologie critique et sociologie de la critique », *Politix*, no.10, pp. 124-134.
- Boltanski L. (1990 b), *L'Amour et la Justice comme compétences*, Paris, Métailié.
- Boltanski L. (2009), *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation* Paris, Gallimard.
- Bourdieu P. (1967), « Postface » à Panofsky E., *Architecture gothique et pensée scolastique*, Paris, Minuit, pp. 640-664.
- Bourdieu P. (1972), *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, Seuil.
- Bourdieu P. (1980 a), *Le sens pratique*. Paris, Minuit.
- Bourdieu P. (1980 b), *Questions de sociologie*, Paris, Minuit.
- Bourdieu P. (1987), *Choses dites*, Paris, Minuit.
- Bourdieu P. (1988), « L'habitus est un système de virtualité qui ne se révèle qu'en situation », entretien avec Roger Chartier pour *Les chemins de la connaissance*. Disponible sur www.sociotoile.net/art51.
- Bourdieu P. (1994), *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil
- Bourdieu P. (1997), *Les méditations pascaliennes*, Paris, Seuil.
- Bouveresse J. (1987), *La force de la règle*. Paris, Minuit.
- Breviglieri M., Lafaye C. & Trom D. (dir.) (2009) *Compétences critiques et sens de la justice*, Paris, Economica.
- (De) Certeau M. (1980), *L'invention du quotidien. Tome 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard.
- Chastaing M. (1959), « Jouer n'est pas jouer », *Journal de psychologie normale et pathologique*, no. 3, pp. 303-326.
- Chastaing M. (1960), « Wittgenstein et le problème de la connaissance d'autrui », *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, pp. 297-303
- Chauviré C. (2004), *Le moment anthropologique de Wittgenstein*. Paris, Editions Kimé.
- Dobry M. (1986 a), *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la FNSP.
- Dobry M. (1986 b), « Le jeu du consensus », *Pouvoirs*, no. 38, pp. 47-66.
- Dobry M. (2009), «Préface à l'édition de 2009 », in *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la FNSP.
- Dodier N. (2005), « L'espace et le mouvement du sens critique », *Annales, histoire et sciences sociales*, no. 60, pp. 7-31.
- Foucault M. (1967), « La grammaire générale de Port Royal », *Langages*, no. 7, pp. 7-15.
- Gautier C. (2001), « La sociologie de l'accord. Justification contre déterminisme et domination », *Politix*, no. 54, pp. 197-220.

- Héran F. (1987), « La seconde nature de l'habitus », *Revue française de sociologie*, vol. 38, no. 3, pp. 385-416.
- Illouz E. (2003), « Critiquer le talk show : le cas Oprah Winfrey », in J. Bourdon & J.-M. Frodon (dir.), *L'œil critique. Le journalisme critique de télévision ?*, Bruxelles, De Boeck Université, pp. 154-165.
- Jouhaud C. (2010), « Le Devoir et la Grâce. Grammaire et simulacre », *Annales. Histoire. Sciences sociales*, no. 6, pp. 1441-1447.
- Kalinowski I. (2005), *La science, profession et vocation. Suivi de Leçons wébériennes sur la science et la propagande*, Marseille, Agone, 2005.
- Lahire B. (1998), *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan.
- Lefranc S. (2007), *Politiques du pardon*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Lemieux C. (2000), *Mauvaise presse. Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*, Paris, Métailié.
- Lemieux C. (2008) « De la théorie de l'habitus à la sociologie des épreuves: relire l'Expérience concentrationnaire », in L. Israël & D. Voldman (dir.) *Michaël Pollak, De l'identité blessée à une sociologie des possibles*, Paris, Editions Complexe, pp. 179-205.
- Lemieux C. (2009), « Penser la régularité de la vie sociale sans mécaniser l'action », réponse à N. Mariot, *La vie des idées* (en ligne).
- Lemieux C. (2010), « Le pari de l'universel », *Annales. Histoire. Sciences sociales*, vol. 65, no. 6, pp. 1457-1470.
- Mariot N. (2009), « Peut-on refaire le monde avec des lapsus ? », *La vie des idées*, (en ligne).
- Ogien A. (2007), *Les formes sociales de la pensée. La sociologie après Wittgenstein*, Paris, Armand Colin.
- Passeron J.-C. (1991), *Le raisonnement sociologique. Un espace non poppérien de l'argumentation*, Paris, Albin Michel, rééd. 2006.
- Passeron J.-C. (2000), « Métaphores et analogies. Schèmes argumentatifs des sciences sociales », *Revue Européenne des Sciences Sociales*, 38, 117, 2000, p. 13-33,
- Rambaud E. (2013), *Médecins Sans Frontières, Sociologie d'une institution critique*, Thèse de doctorat, Université Paris I.
- Rambaud E. (2015), *Médecins Sans Frontières, Sociologie d'une institution critique*, Paris, Dalloz.
- Roueff O. (2011), « Sur Lemieux (Cyril), *Le Devoir et la Grâce* », *Politix*, no. 94, pp. 211-215
- Veyne P. (1976), *Le pain et le cirque*, Paris, Seuil.
- Walzer M. (1987), *Critique et sens commun*, Paris, La Découverte.
- Walzer M. (1992), « Michael Walzer et la pluralité des ordres », suivi de « La Justice dans les institutions », *Esprit*, pp. 104-132.
- Weber M. (1904), *Essais sur la théorie de la science*, trad. J. Freund, Paris, Plon, Pocket/Agora, 1992.
- Wittgenstein L. (1953), *Investigations philosophiques*, (trad. P. Klossowski, Trad.), Paris, Gallimard, 1961
- Wittgenstein L. (1938), *Remarques sur le fondement des mathématiques*, (trad. M.-A. Lescourret), Paris, Gallimard, 1983.